

4 - Rapport sur la situation en matière de Développement Durable à la Ville de Besançon

M. l'Adjoint CYPRIANI, Rapporteur : La réglementation impose depuis juillet 2010 la présentation d'un rapport de synthèse portant sur la situation en matière de Développement Durable de la collectivité. Ce document (ci-joint) vient alimenter le débat d'orientations budgétaires.

Le décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement rend désormais obligatoire la rédaction d'un rapport de synthèse de la situation en matière de Développement Durable pour toutes les collectivités territoriales à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. Ce rapport permet de mettre en lumière les différentes politiques, programmes et actions entreprises et leurs effets sur les cinq finalités du Développement Durable sur le territoire ou conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes. Il vient illustrer la contribution de la Ville de Besançon aux défis nationaux, européens et internationaux.

Les cinq finalités de la stratégie nationale sont les suivantes :

- La lutte contre les changements climatiques et la protection de l'atmosphère,
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources,
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- L'épanouissement de tous les êtres humains,
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le rapport analyse par ailleurs les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, programmes et politiques publiques conduites en faveur du Développement Durable.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance du rapport.



Rapport sur la situation en matière de développement durable à la Ville de Besançon



Décembre 2013



Sommaire

Préambule

Une démarche globale en faveur du développement durable

Première partie : La stratégie et les actions de la collectivité en matière de développement durable sur le territoire bisontin.....6

I. La lutte contre les changements climatiques et la protection de l'atmosphère....	7
1. Un plan bois énergie	8
2. Un plan solaire	9
3. Un plan de modernisation de l'éclairage public.....	9
4. Une politique globale des déplacements.....	11
5. L'aménagement de la Ville de Besançon	12
II. La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources	13
1. L'eau	13
2. Les espaces naturels, agricoles et forestiers	14
3. Les déchets.....	16
4. La qualité de l'air	18
5. Le bruit.....	19
6. Les nouveaux enjeux environnementaux.....	19
III. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations.....	20
1. L'habitat.....	20
2. Les solidarités et la cohésion sociale	21
IV. L'épanouissement de tous les êtres humains.....	23
1. Le cadre de vie.....	23
2. La sécurité et prévention des risques.....	24
3. Les activités économiques et l'emploi	25
4. L'économie sociale et solidaire	26
5. L'insertion sociale par l'économie.....	26
6. La lutte contre l'isolement.....	27
7. L'accessibilité des personnes à mobilité réduite	28
8. Les sports, les loisirs et la culture.....	28
9. La participation de tous	30
10. L'éducation au développement durable.....	30
11. La mobilisation du territoire	33
12. La coopération décentralisée et les actions de solidarité internationale ...	33
V. Une dynamique de développement selon des modes de production et de consommation responsables	35
1. Une mobilisation des acteurs du territoire	35
2. Les instances participatives	36
3. Le développement des circuits courts	36
4. Le tourisme	37

Deuxième partie : La collectivité exemplaire et responsable en matière de développement durable.....	34
I. La gestion des ressources humaines.....	39
1. La sensibilisation et la formation des agents.....	39
2. La communication interne	40
II. La commande publique.....	41
III. La gestion du patrimoine de la collectivité.....	43
1. L'énergie	43
2. Les déplacements	46
3. L'eau	46
4. Les déchets.....	48
IV. La gestion des finances publiques.....	48
Troisième partie : La mise en application des principes du développement durable.....	44
I. La participation des acteurs	51
II. La mise en œuvre de l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations	51
III. Le pilotage	52
IV. Une approche transversale.....	54
V. Un dispositif d'évaluation partagé	55
VI. Une stratégie d'amélioration continue.....	57
1. Des démarches qualité.....	57
2. L'amélioration continue par les services.....	57
3. L'amélioration continue par les agents.....	58
4. L'amélioration continue par les usagers	59
Tableau de bord des indicateurs.....	61

Préambule

Le décret d'application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement rend désormais obligatoire la rédaction d'un rapport de synthèse de la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. Ce rapport annuel permet de mettre en lumière les différentes politiques, programmes et actions entreprises et leurs effets sur les cinq finalités du développement durable sur le territoire ou conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes. Il vient illustrer la contribution de la Ville de Besançon aux défis nationaux, européens et internationaux. Le rapport doit par ailleurs analyser les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, programmes et politiques publiques conduites en faveur du développement durable. Ce dernier apporte une exigence de transversalité et de cohérence de l'action publique, la nécessité d'évolution des modes de gouvernance et du mode de développement, le dépassement d'analyses sectorielles.

Une démarche globale en faveur du développement durable

Le territoire de Besançon est reconnu sur le plan national et européen pour son dynamisme et son engagement en faveur du développement durable. Ceci s'est traduit par **de nombreux prix dans des domaines variés**. La stratégie prospective Besançon 2030 propose des orientations qui tiennent compte du contexte et de l'impératif du développement durable et positionne la Ville à l'horizon 2030. La démarche a été menée conjointement avec le Grand Besançon pour assurer une cohérence territoriale forte. Elle guide l'ensemble des politiques publiques menées.

Le 27 septembre 2001, la Ville a délibéré pour s'engager dans la réalisation d'un **Agenda 21**, projet territorial en faveur du développement durable. Le premier programme d'actions 2006-2008 et le second programme d'actions 2010-2013 ont été adoptés respectivement par délibération municipale les 26 octobre 2006 et 9 décembre 2010. Ils ont été élaborés conjointement avec le Grand Besançon dans un objectif de synergie pour une meilleure cohésion territoriale. Ce projet s'inscrit dans un processus sur le long terme pour relever les défis du 21^{ème} siècle.

Dans le cadre de cet Agenda 21, la Ville de Besançon a élaboré un projet stratégique de développement durable qui définit les orientations structurantes tant pour la gestion interne des services que pour la conduite d'actions sur son territoire. Les actions mises en œuvre répondent dans le même temps et de façon intégrée aux problèmes sociaux, économiques et environnementaux.

En amont de la construction du premier programme d'actions de l'Agenda 21, un diagnostic de territoire concerté et partagé a été établi. Les principaux enjeux identifiés, qui s'inscrivent dans les trois piliers du développement durable, que sont l'économie, l'environnement et le social, portent sur :

- Habiter, se déplacer autrement afin de contribuer à l'adaptation au changement climatique,
- La préservation de la biodiversité et des ressources et la valorisation de nos richesses,
- Le développement d'une économie de proximité solidaire respectant l'environnement,
- La cohésion sociale du territoire.

Si le premier programme de l'Agenda 21 a visé avant tout à opérer un changement interne au sein de la collectivité, le second programme d'actions se donne pour objectif de mobiliser l'ensemble du territoire.

Il repose sur trois axes stratégiques :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le Plan Climat Energie Territorial alimente en partie ce volet,
- Préserver les ressources naturelles, valoriser les ressources locales,
- Agir solidairement.

L'Agenda 21 est basé les cinq finalités de la stratégie nationale :

- La lutte contre les changements climatiques et la protection de l'atmosphère,
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources,
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- L'épanouissement de tous les êtres humains,
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Et les cinq éléments de démarche du Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agenda 21 locaux énoncé par le Ministère :

- La participation des acteurs,
- L'organisation du pilotage,
- La transversalité de l'approche,
- Le dispositif d'évaluation partagé,
- La stratégie d'amélioration continue.

En Avril 2012, le Ministère a reconnu notre Agenda 21 local. Cette reconnaissance émane d'une double expertise (Comité National Agendas 21 et experts indépendants) qui avait pour but d'apprécier la prise en compte et la réponse du projet aux cinq finalités du développement durable, à la mise en œuvre des cinq éléments déterminants de la démarche figurant dans le cadre de référence national ainsi que la faisabilité, la cohérence et la globalité du projet.





Première partie

La stratégie et les actions de la collectivité en matière de développement durable sur le territoire bisontin

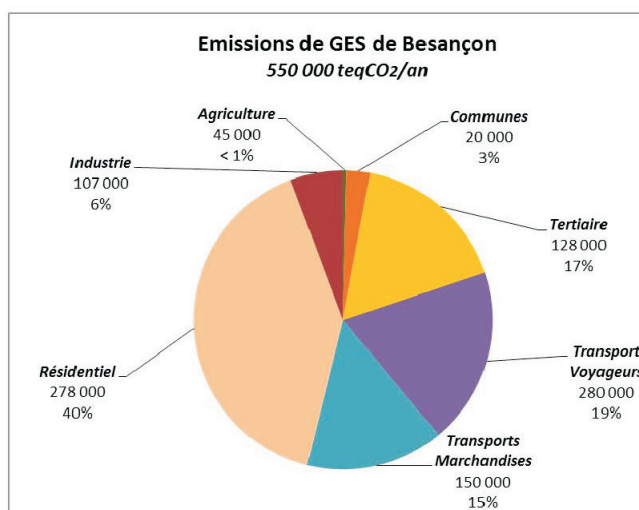


I. La lutte contre les changements climatiques et la protection de l'atmosphère

Le changement climatique est un des enjeux majeurs du 21^{ème} siècle par les bouleversements qu'il peut engendrer. La Ville s'est impliquée sur la question énergétique depuis la fin des années 70 et a été à plusieurs reprises distinguée pour la politique qu'elle a menée et les résultats qu'elle a obtenus. Principalement orientée à l'origine vers l'efficacité des systèmes énergétiques notamment au niveau du patrimoine de la ville, cette politique énergétique a pris une nouvelle dimension au cours de ces dernières années, se renforçant progressivement avec la mise en place d'un plan d'actions très conséquent. En 2011, la Ville est devenue **la première ville de France à obtenir le label européen Cit'ergie** « European Energy Award » **Gold**, niveau ultime de performance du label.

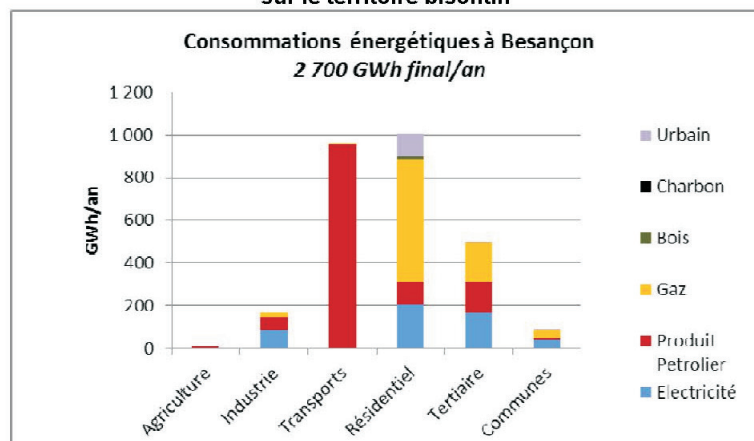
En 2009, la collectivité a signé **la Convention des Maires** visant à dépasser les objectifs climatiques et énergétiques de l'Union européenne à l'horizon 2020, par rapport à 1990 :

- Réduction de 20 % des émissions de CO₂
- Réduction de 20 % de la consommation énergétique sur le territoire
- Couverture de 20 % des consommations par des énergies renouvelables (23 % au niveau national)



Le calcul des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de Besançon en 2005 montre la part faible (3%) qui incombe directement aux collectivités. Il nous faut donc aussi agir avec les autres acteurs.

20% d'atténuation d'émissions de GES c'est une diminution de 110 000teqCO₂/an à l'horizon 2020 sur le territoire bisontin



L'état des lieux de 2005 montre une consommation annuelle finale de 2700 GWh final/an (4400 pour le Grand Besançon)

Les objectifs des 3 x 20 se déclinent ainsi pour le **territoire** de la Ville de Besançon :

- Réduire de **500 GWh / an** de consommation d'énergie d'ici 2020 (- 200 GWh/an d'ici 2015)
- Diminuer de **100 000 teq CO₂/an** d'ici 2020 (- 40 000 teq CO₂/an d'ici 2015)
- Multiplier par 3 la production d'énergie renouvelable sur le territoire d'ici 2020 (x2 d'ici 2015).

Les engagements de la convention des Maires impliquent tout le territoire et concernent à la fois les acteurs publics et privés. Un **Plan Climat Energie Territorial** a été adopté le 8 décembre 2011 pour la période 2012-2015. Ce dernier constitue le volet opérationnel de l'axe 1 de l'Agenda 21 relatif à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et vient compléter la labellisation Cit'ergie. 37 actions ont ainsi été définies dans les domaines du logement, des déplacements, de l'aménagement du territoire, la gestion du patrimoine ou bien encore la mobilisation des acteurs du territoire.

1. Un plan bois énergie

Dans le cadre de sa politique de développement des énergies renouvelables, la Ville déploie sur son territoire un « Plan Bois-Energie », effectif pour une période de 2007 à 2013. A travers cette stratégie couplée à une démarche de sobriété énergétique, il s'agit de recourir à une énergie renouvelable, en alternative aux énergies fossiles. Le « Plan Bois-Energie » prévoit le remplacement des chaudières au gaz par des chaufferies bois dans les bâtiments de la Ville propices à les recevoir. Il s'agit principalement de groupes scolaires et d'écoles.



Les objectifs chiffrés sont :

- Substituer 5 000 000 de kWh/an de gaz naturel
- Eviter le rejet de 1 200 tonnes de CO₂ par an
- Réaliser 1 à 2 chaufferies par an sur 2007/2013.

En 2012, sur le patrimoine de la Ville il existe 4 chaufferies bois (Groupes scolaires Fontaine-Ecu, Vieilles Perrières, Viotte et Brossolette). Leur fonctionnement permet d'éviter chaque année, le rejet de 200 Teq CO₂ et la substitution de 950 MWh d'énergie fossile (gaz naturel).

En 2013, deux installations supplémentaires sont en construction :

- Une **chaufferie bois** (1 MW) et un **réseau de chaleur** sur les bâtiments municipaux du secteur de Mallarmé, où sont implantés deux des plus gros consommateurs d'énergie de la Ville : le Palais des Sports et la Piscine Mallarmé. Cette installation permettra d'éviter 750 Teq de CO₂ par an et la substitution de 3 500 MWh de gaz naturel. Cette chaufferie sera en fonctionnement en novembre 2013.
- La première **chaudière granulés** sur le site du groupe scolaire Pierre et Marie Curie. La puissance installée sera de 100 kW. Elle permettra de réduire les rejets de CO₂ de 65 % par rapport à la chaudière gaz existante. Elle sera en fonctionnement en février 2014.

Un premier bilan à **fin 2013** conduit à :

- Une substitution de 4 750 000 de kWh/an de gaz naturel
- 1 010 tonnes de CO₂ non rejetées par an
- 6 chaufferies réalisées sur 2007/2013, dont une alimentant 4 sites

Concernant l'extension des moyens de production du chauffage urbain, deux chaudières biomasse de 8 MW chacune et une chaudière gaz de 19 MW seront mises en service fin 2014 afin de répondre aux besoins de la ZAC des Hauts du Chazal, à l'extension du C.H.U. et à l'arrêt de l'unité de cogénération. Cette nouvelle installation permettra d'éviter entre 10 000 et 12 000 tonnes de CO₂ par an. Le bois couvre 18,4 % des besoins énergétiques du chauffage urbain de Planoise et des Hauts du Chazal.

Le développement de la filière «Bois-Energie » est renforcé par une collaboration entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon, qui a construit une **plateforme de stockage et de séchage pour le bois local** pouvant accueillir un volume de 6300 m³ apparents de plaquettes, sous un hangar. Cette plateforme opérationnelle depuis 2008 est gérée par ONF Energie.

En adoptant le « Plan Bois-Energie », la municipalité de Besançon soutient à un niveau local, des stratégies de développement de la filière bois énergie impulsées au niveau européen (FEDER) et national (Contrat de Projets Etats-Régions 2007-2013).

La Ville de Besançon fait partie des 1 744 communes forestières de Franche-Comté avec 2 408 hectares d'espaces verts dont la forêt de Chailluz (1 708 hectares). Chaque année, elle peut ainsi fournir près de 2000 tonnes de bois pour l'approvisionnement des chaufferies bisontines. Le bois couvre 18,4 % des besoins énergétiques du chauffage urbain de Planoise et des Hauts du Chazal.

2. Un plan solaire

La Ville de Besançon a fait le choix de développer des installations solaires thermiques et photovoltaïques sur son patrimoine. Une systématisation de l'installation de production d'eau chaude sanitaire solaire dans les constructions ou les rénovations lourdes du patrimoine municipal est retenue si la pertinence est avérée.

Plusieurs sites sont équipés de capteurs solaires thermiques : Piscine de Chalezeule depuis 30 ans, plusieurs crèches, une maison de quartier, les serres municipales, un gymnase. En 2013, des travaux ont été engagés pour équiper les vestiaires foot et rugby des Orchamps.

Des panneaux photovoltaïques ont été installés au Centre Technique Municipal, au groupe scolaire Viotte et à l'école Paul Bert. Trois sites ont été équipés en 2012 : les écoles Vieilles Perrières, Fontaine Ecu et la nouvelle crèche Artois, portant la surface totale installée à **1 250 m²**.

La Ville de Besançon a entrepris de multiples actions afin de **sensibiliser et d'informer** le grand public sur la maîtrise de l'énergie. Une démarche incitative qui encourage chaque bisontin à modifier son comportement au quotidien. Les acteurs économiques, sociaux, politiques et associatifs sont également visés par ces actions. La Ville de Besançon propose des aides financières aux bailleurs sociaux et aux particuliers pour l'installation de solaire thermique dans les logements existants. Depuis 2006, la Ville a attribué **167 250 € de subventions**. Cela a permis l'installation de 1 132 m² de capteurs solaires sur 479 logements.

3. Un plan de modernisation de l'éclairage public

La ville dispose de 17 000 points lumineux et 485 km de voies éclairées. Afin d'accélérer le plan de modernisation de l'éclairage public, un nouveau dispositif a été expérimenté en 2010 avec la **souscription d'un emprunt d'un million d'euros dont les annuités sont remboursées par les économies d'énergie générées par cette modernisation de l'éclairage public**. Cet emprunt s'est poursuivi sur 2011 et 2012. 4114 lanternes et 38 régulateurs de puissance ont été ainsi installés entre 2010 et 2012. L'opération s'avère être un succès : sur 2011, nous observons une économie annuelle de 1 495 000 kWh non consommés/an, et 223 tonnes de CO₂ non rejetées dans l'atmosphère/an et un gain annuel de 38 075 euros.

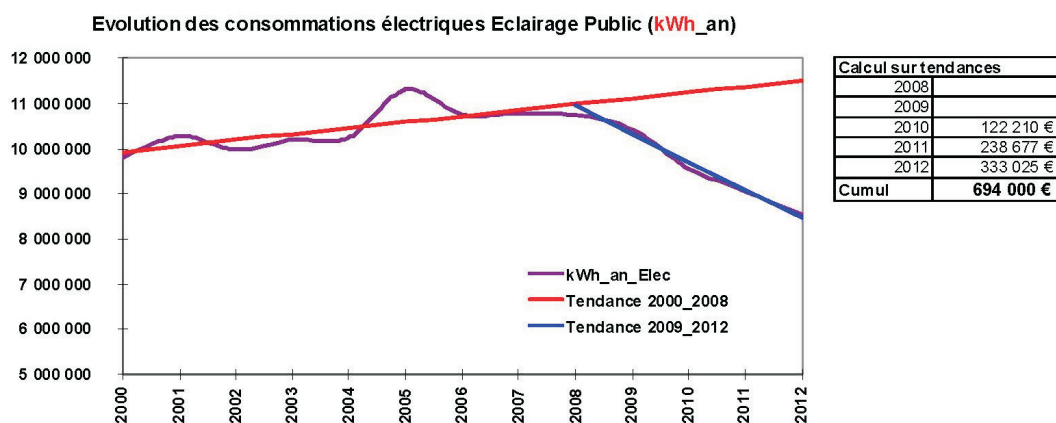
Grâce à ces régulateurs de tension (40% des armoires de gestion), l'éclairage public se met en veilleuse toutes les nuits de 22h à 6h et à partir de 18h sur une partie du territoire, si le besoin s'en fait sentir, les soirs de grand froid, ce qui permet une économie de 32% de la consommation pour une baisse de la lumière de 50 %. L'objectif est de soulager le réseau et de sensibiliser les habitants aux économies d'énergie.

Avec ces nouveaux dispositifs, la Ville économisera 1 million de KWh par an soit 10 % de sa consommation annuelle en éclairage public.



① Consommation moyenne d'éclairage public: En 2012 20,2 MWh/km éclairés - Baisse de 23%/2006

Le suivi énergétique met en évidence un bilan global confirmant l'intérêt d'un tel programme.



Maîtrise des consommations

➤ Actions réalisées

- ✓ Réalisation d'un emprunt d'un million d'euros/an pour les économies d'énergie remboursé sur les économies générées
- ✓ Eclairage Noël : ampoules LED puissance plafonnée à 350 KW
- ✓ Affichages Display : 30 sites
- ✓ Etude d'opportunité sur l'installation de petit éolien sur le patrimoine de la Ville

➤ Actions engagées

- ✓ Installation expérimentale d'un éco générateur (chaudière électrogène) dans le cadre d'un partenariat Ville-GDF Suez-VF Confort-Baxi dans des locaux dédiés aux Espaces verts et sportifs-Trépillot

Développement des énergies renouvelables

➤ Actions engagées

- ✓ Réalisation d'un bilan-prospective sur les énergies renouvelables sur le territoire
- ✓ L'unité de méthanisation de la station d'épuration permet de produire environ 10 % de la consommation électrique du site

4. Une politique globale des déplacements

L'étalement urbain et le développement d'un bon réseau routier génèrent des migrations quotidiennes en voiture de plus en plus nombreuses et un engorgement des voies de communication aux heures de pointe. Un **programme global** a été engagé au niveau du Grand Besançon, visant à restructurer le réseau de transport collectif, avec notamment la création d'un **tramway**, l'aménagement de **haltes ferroviaires**. La Ville est partie prenante de la stratégie d'accueil de la **Ligne à Grande Vitesse** portée par le Grand Besançon.



Des outils de planification ont été élaborés à travers le **Plan de Déplacement Urbain**, le **Schéma des Pistes Cyclables**. L'enjeu de substitution des transports collectifs et modes doux à la voiture est déterminant. La Ville joue un rôle non négligeable dans l'aménagement d'un espace favorisant les modes doux ou les transports en commun : **politique de stationnement adaptée**, création de **parkings relais**. L'offre gratuite de places de stationnement a diminué lors de la dernière décennie pour accompagner la politique de report modal.

Le taux de motorisation (nombre moyen de voitures/ménage) est faible en centre ville : 0,7 (*Source : AUDAB -2005*). Ceci est lié à la mixité et la densité des formes urbaines, l'existence d'un réseau de transport en commun maillé mais également aux contraintes de stationnement. La voiture est peu utilisée dans les déplacements à l'intérieur de Besançon, les transports en commun et la marche à pieds ont une part significative (15% chacune). Entre 2004 et 2007, le trafic routier sur le territoire de Besançon a enregistré une baisse de 2,1% toutes voies confondues (*Source Agence de l'Urbanisme de l'agglomération de Besançon -2008*).

De nombreuses communications à destination du grand public ont été élaborées.

Développement des transports non polluants



➤ Actions réalisées

- ✓ **Autocité** En 2012: 250 abonnés (contre 200 abonnés en 2011) – Mise à disposition d'un utilitaire, de véhicules électriques (15 véhicules)
- ✓ **Vélocité** En 2012 : 1 300 abonnements longue durée et 60 000 en courte durée – Plus d'un million de location depuis 2006 et 140 303 en 2012
- ✓ Aménagement d'une vaste **zone de rencontre** en 2011 au centre ville

➤ Actions engagées

- ✓ Réalisation d'un **tramway** : 28 stations et 14km horizon 2015 qui restructurera en profondeur la politique du transport
- ✓ Création de parkings relais : 800 places (Casamène, CHU, Rivotte gérés par la Ville) contre 390 places en 2010
- ✓ Développement des pistes cyclables et mise en place des contre sens : Pistes cyclables en site propre : 13,4 km – Bandes et double sens cyclable : 57.3 km - Cohabitation modes (voies vertes, espaces partagés) : 141,5 km
- ✓ Mise en place d'une **aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique** pour les particuliers : 102 particuliers aidés en 2011 et 113 en 2012. L'opération est reconduite en 2013.
- ✓ Acquisition d'un **parking à vélo mobile** pour les manifestations
- ✓ Proposition de livraisons par cyclos via un de nos partenaires de l'Agenda 21, Roulelec
- ✓ Linéaire de cheminements piétonniers mis en service à l'intérieur des quartiers : 2,05 km en 2012
- ✓ Intégration systématique de la question du transport dans les aménagements

➤ Actions réalisées

- ✓ Création d'un tarif solidaire parking CHRU
- ✓ Création de box à vélos sécurisés au parking de la Mairie et Marché Beaux-Arts
- ✓ Implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques

5. L'aménagement de la Ville de Besançon

L'arrivée de ces deux modes de transport, LGV et tramway, a un impact direct sur l'aménagement de la Ville. De nombreux sites feront l'objet d'une **requalification urbaine** : réaménagement du Pôle Viotte, restructuration de l'entrée du C.H.U.,...Le développement durable guide la réflexion de ces nouveaux aménagements.

En parallèle, plusieurs grands projets d'urbanisme existent : opération du 6 rue de la Madeleine, aménagement de l'îlot Pasteur ou encore projets de quartiers durables : un projet de reconversion de la caserne **Vauban**, l'aménagement d'un quartier aux **Vaïtes** et la reconversion d'une friche industrielle aux **Prés de Vaux**. Ces opérations visent un **niveau élevé en matière de qualité environnementale** et de respect de l'environnement. Une démarche du type de l'Approche Environnementale de l'Urbanisme est systématisée dans l'ensemble des projets ou opérations d'aménagements qu'elles soient publiques ou privées.

Le **Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Centre Ancien** a été approuvé en 2012. Il précise les règles applicables en matière d'urbanisme dans un objectif de protection du patrimoine historique.

Des aménagements conséquents ont été réalisés dans le cadre du **Programme de Rénovation Urbaine** dans les quartiers de Planoise et de Clairsoleils.



Actions réalisées

- ✓ 207 permis de construire délivrés en 2012.
- ✓ Labellisation « Eco quartier » par la Caisse des Dépôts et Consignation du quartier Vauban
- ✓ Décision de principe de requalifier Superior en friche culturelle provisoire aux Prés de Vaux
- ✓ Etude de programmation et plan urbains dans le secteur Brûlard

Actions en cours

- ✓ Poursuite des aménagements au Nord et au Sud de la gare Viotte avec transfert du monument aux morts
- ✓ Création de la ZAC des Vaîtes - Poursuite des acquisitions à l'amiable ou par voie d'expropriation en 2013 et 2014
- ✓ Opération d'aménagement Haut du Chazal (270 logements réalisés et 125 en travaux)
- ✓ Prés de Vaux : Enquête publique DUP valant mise en compatibilité du PLU
- ✓ Opération Pasteur : Poursuite de la communication autour du projet Pasteur

II. La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources

La Ville de Besançon s'efforce à l'échelle du territoire **d'économiser les ressources**, leur préservation étant un enjeu planétaire. Les réglementations successives renforcent la prise en compte de l'environnement dans les processus décisionnels, notamment au travers des lois Grenelle. Depuis plusieurs décennies, Besançon a été pilote dans de nombreux domaines (gestion intégrée des espaces verts, certification du cycle de l'eau...) et reste exemplaire pour de multiples collectivités. Besançon est ainsi la première collectivité à avoir instauré, en 1999, la redevance incitative fonctionnant sur le volume des ordures ménagères.

1. L'eau

Le bassin de vie est marqué, d'une part, par la présence de zones karstiques particulièrement vulnérables face aux pollutions et d'autre part, par la présence du Doubs. A Besançon, la distribution de **l'eau potable est de bonne qualité** et est maîtrisée localement.

Un des points d'approvisionnement en eau potable, la source d'Arcier, est inscrit sur la liste des 500 captages prioritaires retenus par l'Etat dans le cadre du Grenelle pour lutter contre les pollutions diffuses, notamment les nitrates. Ce site fait l'objet de **plans d'actions ciblés** depuis 2001 pour lutter contre les pollutions diffuses. Ce programme est maintenu et développé pour assurer la préservation de la ressource à long terme.

Par ailleurs, afin de limiter les prélèvements en période d'étiage dans la seconde ressource que constitue La Loue (rivière de 1^{ère} catégorie), la ville de Besançon a diversifié son alimentation en eau par la création d'une 5^{ème} ressource (forages profonds à Novillars)



Les mesures visent également l'atteinte du bon état écologique d'ici à 2021 pour la rivière du Doubs et de ses affluents. Pour ce faire, la **lutte contre les pollutions diffuses urbaines** reste une priorité. Ainsi, dans le cadre de l'assainissement, la gestion des eaux pluviales, la dépollution par temps de pluie et la lutte contre les pollutions toxiques, ainsi que la mise en place de systèmes d'assainissement autonomes fonctionnels, constituent l'essentiel des programmes de protection.

D'autre part, la Ville s'est engagée dans un **plan de déneigement** restreignant l'usage du sel.

En matière de limitation du prélèvement de la ressource en eau, le **système de tarification** de l'eau a été modifié pour limiter la consommation générée par les plus gros consommateurs. (Suppression de la dégressivité). En 2012, ce sont 6,20 millions de m³ de bisontine qui ont été consommés sur le territoire. **Une baisse moyenne annuelle de 1,47% par an est constatée.** Cette tendance est cohérente avec celle

constatée pour les ventes aux collectivités extérieures (-1,88% en moyenne par an). La baisse de consommation atteint près de 28 % depuis 1993.

Depuis 2006, une aide est attribuée aux particuliers pour l'installation d'une **citerne** de récupération des eaux pluviales.

En 2011, s'est tenue auprès des usagers la quatrième enquête triennale de satisfaction des usagers.

① Prix moyen du m³ pour habitant : **2.59 € en 2012** (2.52 € en 2011) – **Premier rang pour le prix de l'eau et de l'assainissement** dans les 40 plus grandes villes de France

Protection de la ressource en eau

➤ Actions réalisées

- ✓ Arrêtés préfectoraux définissant périmètres et servitudes sur l'ensemble des captages
- ✓ 8773 tonnes de boues d'épuration dont 83% valorisées en agriculture en 2012
- ✓ Première ville à labelliser son eau : **la Bisontine primée par le trophée éco actions**
- ✓ Télégestion des installations de production d'eau potable
- ✓ Création d'une 5^{ème} ressource en eau (forages profonds Novillars)

➤ Actions engagées

- ✓ Définition d'un **schéma directeur de la station d'épuration** dans le cadre d'une démarche développement durable (bilan carbone établi) ; avec mise en place d'un « **refuge** » LPO, d'une gestion différenciée des espaces verts, et d'actions pour la biodiversité.
- ✓ Aides financières pour l'installation de **cuves de récupération** chez des particuliers: **231 cuves** de 2006 à 2013

Soutien à l'agriculture biologique dans un bassin versant

➤ Actions engagées

- ✓ Financement d'un programme pluriannuel en faveur de l'**agriculture biologique** dans le bassin versant de 102 km² de la source d'Arcier - Amélioration significative de la qualité de l'eau brute



2. Les espaces naturels, agricoles et forestiers

La ville de Besançon est dotée d'un **patrimoine vert important et de qualité** qui subit des atteintes pour l'essentiel en raison de constructions (habitat, activités, infrastructures) et de déprise agricole. Ces espaces tendent non seulement à se réduire mais aussi à se déstructurer. Leur fonctionnement en systèmes reliant différents espaces naturels est en question. Les bisontins sont attachés à la qualité de ces paysages et à une nature qui pénètre en ville.

Le risque majeur porte sur la perte de biodiversité par une artificialisation des milieux, le mitage des espaces naturels. La préservation de la fonctionnalité des écosystèmes, le renforcement d'une gestion globale et concertée des milieux naturels et la gestion et la protection des espaces remarquables dans leur diversité sont des enjeux importants sur notre territoire.

La rédaction du **Schéma Régional de Cohérence Ecologique** est en cours. Localement, il convient de veiller à **favoriser des continuités écologiques** au travers de la trame verte et bleue et de sa prise en compte dans les documents d'urbanisme. Le choix des aménagements vise à favoriser une approche plurispécifique et les espèces indigènes locales qui subissent des menaces notamment avec la présence de plantes invasives. En 2010, Besançon a été récompensée au concours « **capitale française de la biodiversité** » en recevant le 1^{er} prix de la catégorie des villes de plus de 100 000 habitants pour toutes les actions menées au quotidien.

① *Surfaces agricoles et naturelles : 50 % (2993 ha en N et 270 ha zones 1AU/2AU)*

Définition de zones de protection

➤ Actions réalisées

- ✓ 100 % de la surface forestière avec certification du bois PEFC
- ✓ 100 % des surfaces en **gestion différenciée écologique**

- ✓ **Obtention du label «EcoJardin»**, « la référence de gestion écologique » d'espaces verts ouverts au public, pour 4 sites en 2012 : roseraie du Clos Barbizier, Combe Boichard, parc de Fontaine Ecu, square Castan
- ✓ Réhabilitation de la ripisylve sur les berges du Doubs avec une régulation non chimique des plantes invasives, telle la renouée du Japon



- Actions engagées
 - ✓ Création ou restauration de jardins familiaux (chemin de Creuse en 2012), jardins partagés, vergers (Chamuse, Port-Douvot, Montoille et Planoise), vigne, coulée verte dans des secteurs réservés
 - ✓ **Etude de faisabilité pour un nouveau Jardin botanique** sur le site de l'Observatoire

Réduction des produits phytosanitaires

- Actions réalisées
 - ✓ **Abandon du chimique (pesticides) sur 100 %** des surfaces en espaces verts – Désherbage alternatif (mécanique, thermique, paillages)
 - ✓ **Protection biologique** sur cultures horticoles
- Actions engagées
 - ✓ Un **plan d'actions pluriannuel** engagé en partenariat avec l'Agence de l'Eau, la Chambre d'Agriculture et d'autres partenaires locaux avec notamment un volet en faveur de **l'agriculture biologique** dans le bassin versant de la source d'Arcier
 - ✓ Sensibilisation des communes, des agriculteurs, des jardiniers amateurs à réduire, voire supprimer, leur consommation de pesticides

Connaître et protéger la biodiversité

- Actions réalisées
 - ✓ Aménagement pour développer la flore indigène afin de créer des habitats pour la petite faune.
 - ✓ Elaboration d'un parcours de découverte ornithologique
 - ✓ **Suivis annuels naturalistes**, mise en cohérence des plans de gestion des collines, identification de bio-indicateurs de gestion, préparation d'un ouvrage proposant des parcours botaniques, maintien de milieux ouverts (pelouses sèches, mares), compléments de sentiers pédestre pour **les collines de Chaudanne, Rosemont, Roche d'Or, Citadelle-Chapelle des Buis, Bregille**
 - ✓ Publication de l'ouvrage «**Besançon en fleurs - Florule des collines bisontines** » pour la découverte de la flore le long des sentiers pédestres
- Actions engagées
 - ✓ Etablissement d'un **diagnostic**, pour identifier et hiérarchiser les enjeux de biodiversité et d'espaces naturels (Etude menée à l'échelle de l'agglomération)
 - ✓ Réalisation d'une **charte paysagère** de valorisation et de préservation des collines
 - ✓ **Lutte non chimique contre la renouée du Japon, plante invasive** : action menée



En 2012 : 41 sites suivis avec 6 315m² - Poursuite des actions menées sur les berges sur la renouée du Japon (coupe 4 fois/an) et parcelle 91 aux Prés de Vaux, ainsi que sur d'autres plantes exotiques invasives comme la balsamine de l'Himalaya, le buddleia de David, le topinambour et les asters américains

En 2012 pour l'ailante glanduleux 2 sites La Roche d'Or et les abords du front de secours de la Citadelle

- ✓ Aide à la conservation in situ et ex situ **d'écrevisses à pattes blanches** sur des populations menacées par des travaux autoroutiers (A89) **au Museum de la Citadelle** : 1 000 individus en élevage en 2011/Collecte de données relatives à la biologie des écrevisses autochtones
- ✓ Actions en faveur de l'Apron du Rhône, du grand Hapalemur, du Wallaby des rochers, de l'ibis chauve au museum de la Citadelle
- ✓ Mise en place d'actions de communication pour **sensibiliser les habitants** aux modes de gestion écologique : En 2012 23 animations dans le cadre des rendez-vous Nature et Culture
- ✓ Opération « Abeille sentinelle de l'environnement » avec les 6 ruches installées à Isenbart



Aménagement d'espaces verts urbains

- ✓ Espaces verts renaturés : En 2012, renaturation de sites envahis par la renouée du Japon
- ✓ Espaces verts publics réaménagés : En 2012 11000 m² aménagés : Promenades de la Ceinture verte du Centre ancien - Bandes enherbées aux abords de la piste cyclable du stade Malcombe et berges Prés de Vaux
- ✓ Aménagement du nouveau square de Velotte et du square des Torcols

① *Evolution des espaces verts créés : 4500 m² en 2012 et 58717 m² depuis 2008*

Développement d'une agriculture péri urbaine

- Actions réalisées
 - ✓ Signature d'une charte agricole en faveur d'une agriculture péri urbaine dynamique signée avec le Grand Besançon, la Chambre d'Agriculture du Doubs, le Conseil Général du Doubs, la Région Franche-Comté, le Lycée agricole de Dannemarie-sur-Crête et l'AFIP (Association de développement rural)
 - ✓ Participation au montage d'un **centre de ressources foncières** sur le Grand Besançon (Programme SAUGE)

3. Les déchets

Les enjeux majeurs dans le domaine des déchets se situent au niveau de la :

- Réduction à la source de la quantité et de la nocivité des déchets
- Mise en place de la récupération et de la valorisation de la fraction fermentescible des ordures ménagères,
- Amélioration du tri sélectif et de la valorisation matière (Réemploi) pour réduire la part des déchets résiduels à traiter par incinération ou stockage avec comme objectif le non renouvellement d'un four d'incinération,
- Mise en place d'une **redevance incitative** pour encourager les habitants à réduire leurs déchets à la source et à mieux trier en harmonisant les critères de calcul sur la base d'un système unique pour chaque bac gris.



La Ville agit aux côtés du Grand Besançon (Responsable de la collecte des déchets ménagers et assimilés depuis 2006) et du SYBERT (SYndicat mixte de BESançon et de sa Région pour le Traitement des déchets regroupant 198 communes et près de 225 000 habitants) pour améliorer la gestion des déchets. Le SYBERT conduit un projet LIFE+, financé en partie par l'Union Européenne, depuis juillet 2011. Ce projet intitulé « **Waste on a diet** » (les déchets au régime) vise à réduire les déchets, augmenter le ré-emploi et le recyclage, diminuer l'incinération et le stockage de déchets en milieu rural et urbain. Il se déroulera de juillet 2012 à juin 2015.

La ville est signataire de la **charte éco chantier**. L'introduction d'exigences de réemploi de matériaux et de tri est effectuée dans le cadre de la commande publique.

L'approvisionnement en granulats alluvionnaires est problématique sur Besançon en raison de la faiblesse des réserves locales. L'usage de ces matériaux doit donc être limité et le développement de matériaux de substitution (notamment les roches calcaires) est nécessaire pour pallier à ces manques. Le règlement de voirie incite les entreprises à réutiliser sur place les déblais générés par les chantiers. Ces matériaux recyclés peuvent provenir du même chantier (surtout valable pour les chantiers de grande importance) après un éventuel traitement (à la chaux par exemple) ou de plateforme de recyclage.

Autour de Besançon, les **plateformes de recyclage** ne sont pas très répandues à cause de la présence de carrières moins coûteuses à exploiter pour les entreprises. Elles semblent mieux fonctionner pour les déchets issus des chantiers du bâtiment. L'effort engagé pour développer ces plateformes est à amplifier. Les constructions, les aménagements doivent intégrer des critères de Haute Qualité Environnementale avec le choix de matériaux à faible impact environnemental sur l'ensemble de son cycle de vie. Un enjeu majeur existe avec le chantier de construction du tramway pour Besançon et son agglomération.

En 2010, a été instaurée une collecte des déchets le long des berges via un attelage deux fois par semaine de mai à octobre. En 2012, ce sont 5,5 tonnes de déchets divers et 4 tonnes de verre qui ont ainsi été ramassées.

Dans le cadre de l'Agenda 21 et de la politique de réduction des déchets et d'insertion sociale, la Ville a mis en place un **système de gobelets réutilisables** pour les manifestations et événements organisés par les services de la ville ou ses partenaires. Les gobelets sont fournis par Ecocup, une entreprise nationale faisant appel à des travailleurs en insertion. Le CHAT a en charge de gérer le stock, de distribuer les gobelets propres et de récupérer les sales afin de les laver. Le système fonctionne en appliquant un principe de consigne par gobelet auprès des consommateurs de boissons qui sont libres de restituer ou non leur gobelet. Chaque gobelet manquant est alors facturé à l'organisateur de la manifestation par le C.H.A.T.



① *Quantité de déchets résiduels collectés en kg/habitant : 214 kg en 2012 (Moyenne nationale 299kg)*

➤ Actions réalisées

- ✓ Distribution de composteurs aux bisontins par le SYBERT : 2523 individuels et 90 collectifs sur le Grand Besançon
- ✓ En 2012, 1 656 T de D3E collectés/520T de matériaux détournés par réemploi/14595 T de déchets verts compostés
- ✓ Accompagnement à la gestion des déchets en habitat collectif par le SYBERT : 38 immeubles, 2275 logements, 4922 personnes
- ✓ Sensibilisation des scolaires à la prévention des déchets : 80 enfants en 2012
- ✓ Un des immeubles déconstruit avenue Ile de France a été **transformé en granulats** pour utilisation en remblais dans le cadre du chantier du tramway
- ✓ Mise en place de **plates formes de tri-recyclage pour le chantier du tramway**

➤ Actions engagées

- ✓ 73 650 **gobelets réutilisables** lavés par le CHAT en 2012 dont 50 000 pour le marché de Noël (+20%/2011)
- ✓ Limitation de la publicité matérielle

4. La qualité de l'air

Le plan régional santé environnement 2 et le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie, approuvé par le préfet en novembre 2012, sont en vigueur.

Dans le cadre du SRCAE, les particules fines (PM10 et PM2.5) et les oxydes d'azote (NOx) sont les cibles prioritaires pour réduire les émissions. Les objectifs nationaux à atteindre sont :

- PM2.5 : Baisse de 30% des émissions en 2015 par rapport à 2008
- NOx : Baisse de 40% des émissions en 2015 par rapport à 2008

En outre, le SRCAE doit contribuer à l'atteinte des « objectifs de qualité » en termes de concentration de polluants dans l'air ambiant :

- **Dioxyde de soufre (SO2)** 50 µg/m³ en moyenne annuelle
- **Dioxyde d'azote (NO2)** 40 µg/m³ en moyenne annuelle et 200 µg/m³ à ne pas dépasser plus de 18 h/an
- **Particules fines PM10** 30 µg/m³ en moyenne annuelle et 50 µg/m³ en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours par an
- **Particules fines PM2.5** 25 µg/m³ en moyenne annuelle sur 3 années consécutives
- **Plomb** 0,5 µg/m³ en concentration moyenne annuelle
- **Ozone** 120 µg/m³ pour le maximum journalier de la moyenne sur 8 heures, pendant une année (protection de la santé humaine) 6 000 µg/m³.h en AOT40, calculé à partir des valeurs enregistrées sur une heure de mai à juillet (protection de la végétation)
- **Benzène** 2 µg/m³ en moyenne annuelle
- **Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques** 1 ng/m³ du contenu total de la fraction PM10 pour le Benzo[a]pyrène

. Un **suivi de la qualité de l'air** tant extérieur qu'intérieur sur l'ensemble du territoire bisontin avec également des mesures relatives au pollen est effectué par ATMO Franche Comté, partenaire de notre Agenda 21.

L'année 2012 est caractérisée par une très bonne qualité de l'air et les valeurs à Besançon ont globalement **respecté les seuils réglementaires**. Nous observons quelques valeurs pour le dioxyde d'azote, polluant essentiellement d'origine automobile, dépassant 40 µg/m³ (valeur limite moyenne annuelle à ne pas dépasser). L'ozone a connu à Besançon cinq dépassements de la valeur cible en mai, juillet et août 2012. Toutes les données, et les bilans, sont accessibles au public via le site www.atmo-franche-comte.org. L'amélioration de la qualité de l'air passe notamment par une réduction du trafic routier et l'éradication des plantes allergisantes (Ambrosie,...).

Une surveillance de la qualité de l'air intérieure a été mise en place dans des lieux recevant du public ou accueillant des populations sensibles.



➤ Actions engagées

- ✓ Surveiller l'impact des travaux du tramway
- ✓ Connaître et disposer d'une précision fine quotidienne de la qualité de l'air par quartier à Besançon, accessible à tous via internet : 80% de la cartographie réalisée en 2012

5. Le bruit

En 2012, une cartographie du bruit des transports terrestres et de l'activité économique a été réalisée sur 10 communes du Grand Besançon, conformément aux dispositions réglementaires. Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) est en cours d'élaboration.

Dans le cadre de l'Agenda 21, la limitation, voire suppression, des outillages bruyants dans la commande publique était envisagée. L'abandon de toutes prestations mécanisées nécessiterait 21 agents supplémentaires.



➤ Actions réalisées

- ✓ 141 plaintes pour nuisances sonores prises en charge en 2012

➤ Actions engagées

- ✓ Utilisation d'enrobés spécifiques diminuant le bruit sur tous les axes circulant avec habitations à proximité - En 2011 7634 m² soit 9,6% des surfaces traitées et 1466 m² en 2012 (2%)

6. Les nouveaux enjeux environnementaux

Au-delà de ces éléments, de nombreuses questions liées à la santé et à l'environnement apparaissent dans le débat public, portées en particulier par la société civile. Ces questions concernent l'installation d'antennes relais, les lignes à haute tension, les relations entre pollutions locales et cancers, les opportunités d'intégrer des clauses environnementales dans les marchés publics, les pollutions visuelles, l'alimentation et notamment les OGM ... Ces thèmes, dont certains relèvent de l'application du principe de précaution, nécessitent un suivi attentif par la construction ou l'accompagnement de nouveaux programmes locaux, comme éléments de réponse maîtrisables par le territoire.

L'exposition moyenne de la population aux champs électromagnétiques est généralement inférieure à 0,6V/m.

➤ Actions engagées

- ✓ Mise en place d'une surveillance des niveaux de rayonnements électromagnétiques en réponse aux demandes des citoyens - Réalisation de 9 mesures en 2012
- ✓ Mise en place de Règlements Locaux de Publicité à l'échelle du Grand Besançon

III. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Héritée du mouvement coopératif ou des utopistes, la solidarité est le socle des valeurs bisontines et franc-comtoises par excellence, celles qui ont tracé le chemin depuis plusieurs décennies et qui expriment le sens de la vie ensemble dans la cité.

La satisfaction des besoins essentiels de chacun à travers le logement, l'eau potable, la santé, un environnement sain est largement prise en compte par les politiques sociales, menées notamment par le CCAS. Face à l'accroissement de la pauvreté et de la précarité, la Ville se heurte à un manque de capacités d'hébergement.

Depuis le 1^{er} novembre 2011, la Ville est labellisée **Ville Amie des Aînés** par l'Organisation Mondiale de la Santé. Cette certification marque le début d'une démarche d'amélioration continue des conditions de vie des personnes âgées. En parallèle, la ville de Besançon est membre du réseau **Ville Amie des Enfants** depuis 2005. Ceci s'est traduit par de nombreuses actions en faveur de la jeunesse.



1. L'habitat

L'habitat doit être porteur de **nouvelles exigences environnementales**, le logement social devant constituer un levier d'action. Les principes retenus sont les suivants :

- Continuer les opérations favorisant le renouvellement urbain, l'amélioration de la mixité sociale, la requalification du parc des années 60, la production de logements supplémentaires pour accompagner la décohabitation familiale (de moins en moins d'habitants par logement), l'adaptation des logements aux personnes à mobilité réduite ...
- Créer une offre d'habitat individuel groupé à l'échelle du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) porteur de nouvelles exigences en matière de qualité environnementale, architecturale et urbaine pour limiter les effets négatifs d'un étalement de lotissements tant sur le plan environnemental que social.
- Prendre en compte le plus en amont possible, dans les projets d'urbanisme, les dimensions sociales et culturelles.

La ville est largement engagée dans les **Programmes de Renouvellement Urbain** de Planoise et Clairs-Soleils. Les travaux devraient modifier durablement la lisibilité et les fonctions dédiées à Clairs-Soleils et Planoise. Le tracé du futur tramway devrait permettre de favoriser l'insertion urbaine de la cité Brûlard et de Palente dans la ville et favoriser une approche urbaine globale lors de la déclinaison concrète du projet. Il permettra également une amélioration de l'accès à Planoise et réduira les temps d'accès au centre ville.

- Actions réalisées
 - ✓ Achèvement des opérations d'aménagement dans le cadre du PRU des Clairs-soleils
 - ✓ Création d'une crèche BBC dans le quartier des Clairssoleils permettant l'accueil de 6 enfants handicapés en partenariat avec l'ADAPEI
 - ✓ Construction d'une crèche à énergie positive à Planoise
- Actions engagées
 - ✓ Soutien à l'association « Habiter autrement »



2. Les solidarités et la cohésion sociale

Besançon est confrontée à des défis structurels : un taux de chômage élevé, une part grandissante des plus âgés dans la population ; des personnes en difficulté dans les quartiers de grands ensembles à réhabiliter. Pour le CCAS, l'année 2012 reste encore une année inscrite dans la crise.

L'analyse partagée des besoins sociaux de la ville de Besançon, ouverte aux acteurs associatifs et institutionnels locaux, a permis d'établir trois principaux enjeux.

Le premier enjeu est de faire face à la crise aux côtés des publics les plus vulnérabilisés que sont les travailleurs pauvres, les jeunes de moins de 25 ans, les retraités à bas revenus. Le deuxième enjeu est de faire face au vieillissement pour faire du 3^{ème} âge une troisième vie. Le troisième enjeu est de faire face à l'isolement en développant les actions citoyennes, fraternelles et solidaires. Acteur majeur de la cohésion sociale locale, la ville de Besançon veut continuer d'engager **des actions de lutte contre l'isolement et de renforcement du lien social.**

Afin de mieux mettre en cohérence les actions du CCAS en matière d'hébergement et de logement, une coordination a été créée. La mise en chantier du projet de service de cette coordination hébergement-logement a été lancée en octobre 2012.

Divers programmes et actions contribuent à répondre à ces enjeux.



En effet, le contexte actuel de crise est une opportunité de faire valoir d'autres modes de développement à la fois durable et solidaire. Pour cela, il convient d'acter le fait que la question sociale n'est plus considérée comme une conséquence de l'activité économique, mais comme une dimension contributive au développement économique et à la qualité de l'environnement.

A la Ville de Besançon, **un plan de lutte contre la précarité énergétique**, qui s'appuie sur les relais locaux, a été lancé. Un Comité de Pilotage permet l'élaboration et le suivi de ce programme pluriannuel. Des moyens humains spécifiques ont été affectés à cette mission.

Dans le cadre du CUCS, des actions en faveur de la réussite socio éducative et socio sportive sont menées. Des progrès restent à faire, notamment dans la formation des travailleurs sociaux et des animateurs sportifs pour optimiser les impacts éducatifs des actions sportives entreprises dans les quartiers. Néanmoins, un réel partenariat a été noué avec les acteurs sur le terrain qu'il reste à consolider au travers d'un programme global et concerté.

➤ Actions réalisées

- ✓ Mise en place de logements tremplins visant à coupler une solution logement et la concrétisation d'un projet professionnel
- ✓ Intervention nouvelle et partenariale dans le domaine de la santé
- ✓ Ouverture de l'espace Inter âges dans le secteur de Saint-Claude
- ✓ Logement Fontaine Eco et toi : Etude d'aménagement d'un logement à Planoise en remplacement du logement avenue Fontaine écu – Ouverture du logis 13 Eco en 2013
- ✓ Expérimentation d'accompagnement de 15 familles en précarité énergétique

➤ Actions engagées

- ✓ Mise en place de **4 antennes sociales** de quartier
- ✓ **Plan de lutte contre la précarité des jeunes**
- ✓ **8 espaces de distribution alimentaires** en lien avec des associations
- ✓ 7 448 personnes ont bénéficié de l'aide alimentaire territorialisée (+20%/2011)
- ✓ 78 ménages ont bénéficié d'un bail glissant

Promotion de l'hygiène et d'une alimentation saine

➤ Actions réalisées

- ✓ Interventions dans les écoles : 7118 séances enfants
- ✓ Intervention éducative dans les **quartiers prioritaires** en fonction des besoins identifiés : 4036 personnes en 2012

Ateliers santé ville

- ✓ Développement d'une connaissance partagée et d'une dynamique de collaboration professionnelle entre les acteurs locaux du sanitaire et du social sur la complexité des problèmes liés à la « santé mentale » et aux « sorties d'hospitalisation »

Pratique du sport pour tous

- ✓ Mise en place des opérations **Vital'Sport et Vital'Eté** : 29 497 participants en 2012 (-13%/2011)





Valorisation de la diversité culturelle

➤ Actions engagées

- ✓ Promotion de la maîtrise du français pour favoriser l'intégration socioculturelle dans une dynamique de parcours d'insertion en zone prioritaire
- ✓ Création d'un **lieu de rencontre intergénérationnel** dans un quartier au travers de jardins partagés : 2 projets
- ✓ Participation au projet européen Kaleco sur le thème de l'apprentissage des langues et du multilinguisme
- ✓ Favoriser l'accès à des œuvres artistiques des publics à l'espace des bains douches dans le cadre du festival du film jeune public

Utilisation des T.I.C.

➤ Actions réalisées

- ✓ En 2011, obtention du **label : Ville internet @@@@**
- ✓ 2710 ordinateurs installés dans les écoles municipales du Grand Besançon et 10 000 cartables numériques

➤ Actions engagées

- ✓ Formations internet dans les **cyber-bases** pour les non-initiés : 800 heures en 2012 (1800 heures en 2011)
- ✓ Plan de **formation pour les agents** pour lutter contre la fracture numérique



Prévention des incivilités

➤ Actions réalisées

- ✓ 3 manifestations dont la fête du chien (6 000 visiteurs)
- ✓ 1 animation sur le **respect des espaces publics** dans le cadre du Raid urbain en zone prioritaire

IV. L'épanouissement de tous les êtres humains

La Ville mène des actions afin de prendre en compte, du mieux possible, les besoins de chacun des habitants du territoire.

1. Le cadre de vie

Le territoire est doté de richesses naturelles remarquables. Historiquement, Besançon et Paris sont les deux premières villes dont l'**empreinte écologique** a été estimée dans le cadre de l'étude du WWF France de 2002. En 2005, un calcul affiné affiche 5,06 hectares par an et par habitant pour Besançon.

Quatre postes représentent 96 % de l'empreinte :

- La production et l'utilisation de biens (41 %)
- L'alimentation (31 %) ;
- Le transport de personnes et de marchandises (14 %) ;
- Le logement (10 %).

Sur le territoire de Besançon, le cadre de vie est un des points remarquables souvent mis en avant. L'omniprésence de la nature au travers des collines boisées, des espaces forestiers, des parcs et jardins et de la rivière en fait un cadre exceptionnel à préserver. Néanmoins, cette qualité n'est pas uniforme. À côté de la Boucle et de son vaste secteur sauvegardé, des paysages de la vallée du Doubs, certaines entrées de ville, friches industrielles ou quartiers n'offrent pas la même qualité de vie. Des **améliorations visuelles**, notamment aux entrées de ville, ainsi qu'une limite à la publicité, sont engagées. L'amélioration du cadre de vie passe également par l'adaptation des services, le rééquilibrage des déplacements au profit des modes de transport actifs et la proposition d'une offre commerciale de qualité.

Protection du cadre de vie

➤ Actions engagées

- ✓ Participation à la Mise en place des Règlements Locaux de Publicité Intercommunaux
- ✓ Mise à disposition de 35 panneaux attrape-gums
- ✓ Constitution d'une « cellule Graffitis » : 1136 contrats d'abonnement en 2012



2. La sécurité et prévention des risques

De nombreuses actions sont menées en faveur de la sécurité, de la prévention et de la tranquillité des habitants. Des aides sont accordées aux associations de prévention dont notamment les associations de lutte contre les violences faites aux femmes, médico sociales.



La Ville identifie et gère les risques comme l'illustre le **DICRIM**, mis à jour en 2011. La planification prend bien en compte les risques d'inondations. Des procédures d'alerte sont en place. Le Plan communal d'astreinte a fait l'objet d'une mise à jour en 2011.

En 2012, une réunion d'information de la population sur les risques naturels et en particulier météorologiques s'est tenue.



➤ Actions réalisées

- ✓ Mise en place de brigades pédestres
- ✓ Développement de l'îlotage avec renforcement des contacts sur le terrain
- ✓ 43 actions sur les 46 du Contrat Local de Prévention et Sécurité engagées
- ✓ Mise en place de la vidéosurveillance urbaine
- ✓ Réorganisation des agents pour gérer la circulation en lien avec les travaux du tramway
- ✓ Actions et journées de prévention en faveur de la sécurité routière, des addictions
- ✓ Distribution de sacs poubelles aux commerçants de la foire mensuelle

3. Les activités économiques et l'emploi

Depuis le XIX^{ème} siècle et jusque dans les années 80, l'économie bisontine était marquée par la prégnance de grosses entreprises dans les secteurs de l'industrie traditionnelle (horlogerie, textile ...) et par la présence de militaires. Après la fermeture des usines, l'économie locale s'est modifiée et, comme dans le reste de la France, le tertiaire est devenu majeur (45% des emplois). Sur les bases des industries traditionnelles (savoir-faire, structures de formation et de recherche...) de nouvelles entreprises ont émergé dans des **secteurs de pointe** et notamment la microtechnique.



L'action économique publique est aujourd'hui gérée par le Grand Besançon. Elle structure un projet économique et assume la gestion des zones d'activités les plus importantes du territoire. La Ville est partie prenante des démarches sur son territoire.

Le volet économique est un axe majeur du développement durable du territoire. Pour ce faire, il doit s'articuler avec les autres volets de développement et comporter des axes de progrès en termes d'environnement, de solidarités sociales et de concertation et participation de tous les acteurs. Actuellement, une stratégie de développement industriel est en structuration sur des créneaux porteurs et à forte valeur ajoutée (génie biomédical, temps, mécanique, micromécanique, électromécanique et microsystèmes électromécaniques, productique et qualité). Celle-ci ne doit pas négliger la dimension environnementale en impulsant des démarches de qualité environnementale et des certifications dans les ZAC, en encourageant des règlements de ZAE ou des requalifications qui intègrent les dimensions environnementales.

➤ Actions engagées

- ✓ Evolution annuelle du linéaire (Km) de fibre optique déployé par la Ville (source : Syndicat Lumière) : 226 km en 2012 contre 161 km en 2008

4. L'économie sociale et solidaire

Fondée sur les valeurs de partage et de développement durable, **l'économie sociale et solidaire (ESS)** produit non seulement des biens et des services mais aussi du lien social et de la solidarité. Les héritages de Fourier, Proudhon et Considérant, ancrent fortement l'ESS dans la région bisontine. La Ville de Besançon est entrée dans cette thématique par sa tradition d'aide sociale (Minimum Social Garanti) et par un soutien aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). Face à l'aggravation du chômage et à l'augmentation de la précarité, l'ESS s'investit dans le champ de **l'accès à l'emploi** en partenariat avec les acteurs de l'emploi et les acteurs sociaux. Elle est également concernée par la satisfaction des nouveaux besoins de la population : service à la personne, mobilisation des finances solidaires, création d'activités sous des formes participatives, consommation responsable, habitat autrement, commerce équitable, alternatives dans le transport et l'énergie. L'ESS permet de réfléchir à une meilleure cohérence entre activité économique et développement durable pour **mieux concilier l'efficacité économique avec la justice sociale et la protection de l'environnement**. Les enjeux consistent en particulier à renforcer les outils à l'attention des entreprises. L'ESS vise à rénover l'économie pour qu'elle devienne un moyen et non une fin en soi. C'est une préoccupation humaniste et ambitieuse qui se traduit dans des projets économiques locaux. Il s'agit notamment de partir des besoins du territoire et de voir comment l'appareil productif peut les satisfaire. Des groupes de travail ont défini des **Projets Sociaux de Territoire** par quartier afin de mieux prendre en compte les besoins des habitants. Ainsi, des objectifs et champs d'actions prioritaires ont été identifiés.



5. L'insertion sociale par l'économie

La Ville de Besançon fait appel à des **entreprises de réinsertions sociales** dans le cadre de ses marchés publics. D'autre part, elle bénéficie d'un dispositif favorisant le retour à l'emploi des personnes. La politique d'accès à l'emploi dans les **quartiers prioritaires** a été consolidée. La politique d'accès à l'emploi dans les **quartiers prioritaires** a été consolidée. En 2012, les financements contractualisés apportés dans le cadre du C.U.C.S pour l'accès à l'emploi se montent à 791 482 euros (dont 42 % financés par la ville) pour 44 actions portées par 36 associations, structures d'insertion, maisons de quartiers ou services des collectivités. Auquel s'ajoutent un peu plus de 2 millions d'euros de crédits de droit commun orientés sur ses actions

Accompagnement des personnes en difficulté

► Actions réalisées

- ✓ Poursuite du plan municipal d'aide alimentaire en lien avec les partenaires
- ✓ 860 personnes en 2012 ont participé aux activités, ateliers et sorties des espaces solidaires
- ✓ 1 656 ménages accompagnés dans le cadre du RSA



Faire appel à des entreprises d'insertion sociale

➤ Actions réalisées

- ✓ Aide de 5000 € pour l'optimisation du process à la blanchisserie du Refuge
- ✓ Accompagnement d'Intermed sur la mise en place du service *Ménage efficace et vert*
- ✓ Epluchage de légumes par l'ADAPEI pour la restauration scolaire- En 2012 : Carottes entières épluchées : 1 580 kg, Pommes de terre épluchées : 11 857 kg - Augmentation de 0,7%/2010 - Facteur limitant : capacités actuelles de l'ADAPEI



➤ Actions engagées

- ✓ 162 personnes ont bénéficié du dispositif lié à la clause d'insertion en 2012
- ✓ Mise en place de **chantiers d'insertion** sur les collines, pour les plantes invasives
- ✓ Collecte des déchets par des personnes en réinsertion au moyen d'un attelage équin le long des berges

Soutien d'associations

➤ Actions réalisées

- ✓ Soutien aux structures d'insertion par l'activité économique : 228 756 euros en 2012

Développement d'un micro crédit

➤ Actions engagées

- ✓ 45 **micro crédits** attribués en 2012
- ✓ Introduction de conditions d'achats durables en 2011

6. La lutte contre l'isolement

La Ville a engagé de nombreuses actions, notamment au travers du CCAS, pour lutter contre l'isolement et favoriser le maintien à domicile des personnes âgées. Différents services sont proposés tels que l'aide à domicile, la téléalarme ou la livraison de repas à domicile. La Ville a amplifié ses actions pour accroître la solidarité entre les générations et aider les familles qui ont la charge une personne d'âgée, notamment à travers l'ouverture de la Maison des Seniors, un lieu d'accueil, d'information et d'accompagnement (actions de prévention).



➤ Actions réalisées

- ✓ En 2012 : 120 229 heures d'aide à domicile
- ✓ Ouverture de l'espace Inter'âges Auguste Ponsot
- ✓ Organisation des **rendez-vous de l'âge** (2000 participants en 2012)
- ✓ Maison des Seniors : 4 167 demandes en 2012
- ✓ Accompagnement de 503 personnes dans la durée par les travailleurs sociaux

7. L'accessibilité des personnes à mobilité réduite

La Ville est mobilisée sur la question du handicap. Un schéma d'accessibilité des transports en commun est conduit par le Grand Besançon. En parallèle, un **plan d'aménagement des espaces publics** municipaux a été élaboré. Un diagnostic porte sur 6000 sections correspondant aux sections les plus circulées ou reliant des établissements spécifiques. A partir de ce diagnostic, un plan d'actions a été défini sur 15 ans mobilisant 10 millions d'euros. En 2012, ce sont 136 000 € qui sont affectés pour divers équipements.

➤ Actions engagées

- ✓ Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics sur Besançon : 2 050 m en 2012
Chemin des Monts de Bregille du Haut, rue du Tunnel, quai de Strasbourg, rue Lamet et rue de la Mouillère
- ✓ Réfection des trottoirs en 2012 : Allée Granvelle sur 327 m² et Route de Gray sur 123 m²



8. Les sports, les loisirs et la culture

La place du sport et des loisirs tient une part importante dans les politiques municipales. L'accès aux activités pour tous, l'éducation à la santé, l'éco responsabilité des animateurs sont visés. La création d'aires de jeu et d'espaces multisports a été multipliée dans les quartiers.

Ce sont plus de deux millions de personnes (Usagers et spectateurs) qui ont fréquenté les équipements sportifs en 2012. Une démarche en faveur du développement durable est engagée dans l'organisation des manifestations. Un renforcement du tri sélectif sur les sites sportifs (exemple : Stade Léo Lagrange) avec la mise en place de poubelles doubles. En 2011, le choix de bâtiments performants sur le plan énergétique a été retenu, notamment aux Orchamps et à Rosemont avec des bâtiments basse consommation. Une alimentation en eau chaude sanitaire via des panneaux solaires thermiques, en complément du gaz, est retenue. L'installation d'une chaufferie bois à Mallarmé est projetée.

La Ville est attentive à garantir l'**accès à la culture pour tous**. De nombreuses animations sont proposées chaque année. Un schéma culturel, partagé avec le Grand Besançon, a été adopté en 2010.

En 2011, une fabrique artistique sur le site des Prés de Vaux a vu le jour avec actuellement 13 associations. En parallèle, une mission *Public et Territoire* a été constituée dont la fonction est de définir et de participer à la mise en œuvre d'un projet culturel de territoire par l'organisation de différents projets d'actions culturelles dans les quartiers et dans les écoles en partenariat avec les acteurs du territoire (artistes, compagnies et associations). 2012 fut la 4^{ème} édition de la saison culturelle estivale. Une étude quantitative et qualitative du public montre l'accroissement de la fréquentation avec la venue de personnes non initiées.

En septembre 2012, fut éditée une plaquette compilant l'ensemble de la saison culturelle «jeune public» du territoire en partenariat avec la Scène Nationale, la MJC de Palente, le CDN Besançon Franche-Comté, l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté et La Rodia.

Les travaux pour l'ouverture à l'automne 2013 d'une **maison Victor Hugo** se sont déroulés sur 2012-2013.



➤ Actions réalisées

- ✓ Récupération de l'énergie produite par les groupes de froid de la patinoire pour préchauffer les bassins
- ✓ De nombreuses manifestations pour ouvrir les quartiers au sport avec un volet hygiène santé important : Fémin cité handball, tennis, football...
- ✓ Evénement annuel *La fête de l'eau* en partenariat avec le club de natation avec une semaine d'animations gratuites pour les familles
- ✓ Soutien d'associations qui agissent pour le sport des handicapés (Club de torball, section hand fauteuil ...)
- ✓ Mise en place de 4 Contrats Locaux d'Education Artistiques
- ✓ 5^{ème} édition de la Semaine des émergences : 1000 personnes
- ✓ 10 projets subventionnés dans le cadre du CUCS
- ✓ 808 426 € distribués à 109 associations artistiques
- ✓ Découverte du patrimoine : 300 animations et 6492 élèves

➤ Actions engagées

- ✓ 39 435 licenciés (+14% /2011) dont 12000 scolaires et universitaires en 2012
- ✓ **Vital hiver et Vital été** avec ses espaces dans les quartiers : proposition d'un espace Science environnement à la Malcombe : 29 497 usagers
- ✓ Soutien d'associations qui agissent pour le **sport des seniors**, des mères (Tonuserior, maman détente...)
- ✓ Organisation de la manifestation annuelle : Raid Handi'fort labellisée trophée éco sport (Vaisselle durable, circuits courts, modes de déplacement doux...)
- ✓ Aménagement de la piscine Mallarmé et du gymnase des Or champs permettant l'accueil des personnes à mobilité réduite.
- ✓ Participation à des manifestations particulières ouvertes à tous : journées du patrimoine, nuit des musées, journée de l'archéologie, enfants du patrimoine, nuit des chercheurs
- ✓ Soutien financier aux nouvelles **cultures urbaines**
- ✓ Lancement d'une étude pour la création d'une grande bibliothèque universitaire et municipale

9. La participation de tous

L'enjeu du développement durable passe par une mobilisation la plus large possible. Dans cette logique, certaines orientations sont à développer pour « rendre acteurs les personnes ». La prise en compte de l'enjeu écologique implique **des citoyens conscients et responsables**, et donc en capacité d'inventer, favoriser des comportements, établir des relations sociales plus pertinentes.

La vie associative, par son intensité et sa diversité, constitue une richesse à conforter. Pour ce qui concerne les organes de concertation installés, il s'agit de favoriser les collaborations, de renforcer la coordination avec les pouvoirs publics, de mieux faire connaître et généraliser les initiatives moins connues et particulièrement novatrices : participation des personnes à l'évaluation de politiques publiques dont ils sont bénéficiaires, enquête sur les conditions de vie concrètes et des besoins des personnes âgées en périphérie... Cela permet de générer, au-delà de la démarche de concertation, le développement d'une citoyenneté plus active.



10. L'éducation au développement durable

L'éducation au développement durable est indispensable pour mobiliser, faire évoluer les représentations sociales et culturelles, favoriser l'évolution des comportements de chacun des citoyens dans ses actes individuels et nos choix collectifs. Une **communication régulière** sur les actions conduites par la collectivité est assurée par le biais de différents outils (Magazine de la collectivité, articles de presse, émissions radios, vidéos, portails internet, animations...).

Les habitants peuvent utiliser la **boîte à idée de l'Agenda 21** située sur le portail de la Ville et du Grand Besançon.

Un **plan de communication global**, dédié à l'Agenda 21, destiné à sensibiliser les habitants a été lancé à l'automne 2012. Une identité (« marque ombrelle ») commune à l'Agenda 21 et au Plan Climat Energie Territorial joue le rôle de fil conducteur des actions menées en faveur du développement durable sur le territoire du Grand Besançon. Cette campagne de communication citoyenne vise à inciter les habitants à modifier leurs comportements pour entrer dans une démarche individuelle active respectueuse des principes du développement durable.



Chaque année, la Ville organise **des manifestations**, s'inscrivant ou non dans le cadre d'événements supra communaux. Nous pouvons citer la semaine de la mobilité, la semaine de la réduction des déchets, la semaine du développement durable, les journées européennes du solaire, l'opération Le jour de la nuit, le marché de Noël, la Fête de l'énergie portée par l'ADEME. Ces manifestations sont autant d'occasions de sensibiliser le public au développement durable.

La Ville est un membre actif de la **Plateforme Franc Comtoise de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable**. Elle soutient également chaque année de nombreuses **associations** qui œuvrent en faveur de l'environnement (Associations de la maison de l'Environnement de Franche-Comté, RECIDEV, ...). Elle fait également don d'**objets promotionnels éco responsables** lors de manifestations organisées par des associations (lampes leds, sabliers de douche, appeaux, lampes basse conso, multiprises avec interrupteur...).

L'Union européenne, mais aussi l'ADEME, la Région, le Département soutiennent fortement la Ville et le Grand Besançon dans leurs actions de sensibilisation, de communication autour de l'Agenda 21 et du développement durable, apportant ainsi une vraie valeur ajoutée à ces projets volontaristes.

Sensibilisation des habitants

- Actions engagées
 - ✓ Sensibilisation du public via le *logement Fontaine Eco et toi*
 - ✓ 3^{ème} saison du service de **prêt de matériels de mesures** : 6 malles composées d'une caméra thermique, de 2 wattmètres, d'un thermo-hygromètre et d'un débitmètre avec plus de 500 emprunteurs depuis décembre 2010
 - ✓ Distribution de lampes leds pour accompagner les animations de l'AVB et Vélocampus
 - ✓ Prêt de **9 panneaux de sensibilisation** aux éco gestes
 - ✓ Aménagement d'un espace Sciences et environnement comportant de multiples activités autour du développement durable à Vital 'Eté



Sensibilisation des maisons de quartier

Sur le terrain, des actions en faveur d'un changement de comportement sont menées notamment via **les instances participatives** qui se sont emparées de la question du développement durable dans les quartiers, des structures relais (Maisons de quartier, associations...).

- Actions engagées
 - ✓ Animations dans les **maisons de quartier** : samedis de l'environnement, mini camps, stands développement durable lors des fêtes de quartier
 - ✓ Formation des **travailleurs sociaux** et des animateurs de quartier



Sensibilisation des scolaires

Le **public scolaire** constitue également une cible privilégiée. Un travail est mené en lien avec l'Inspection d'Académie. Il se traduit par des interventions dans les établissements scolaires sur les différentes thématiques du développement durable. La ville de Besançon dispose d'une structure municipale d'éducation à l'environnement **La Petite Ecole dans la Forêt**. Cette dernière accueille en moyenne 2900 scolaires par an et initie des actions grand public. (Saturation de la capacité avec accroissement à l'étude)

➤ Actions réalisées

- ✓ 2926 scolaires accueillis à la Petite Ecole dans la Forêt en 2011 (2 909 en 2010)
- ✓ 10 écoles primées dans le cadre d'un appel à projet développement durable en 2011 et 2012
- ✓ 10 classes primaires ont bénéficié du programme Bieaudiversité dans le cadre d'un appel à projet de l'Agence de l'Eau RMC



➤ Actions engagées

- ✓ 2 écoles engagées dans une démarche éco école
- ✓ Sur 2009 – 2011, 760 élèves (33 classes de cycle 3 dans 9 groupes scolaires) ont bénéficié d'un programme de découverte et de sensibilisation aux économies d'énergie dont 349 élèves environ ont bénéficié d'une piqûre de rappel l'année suivante – Sensibilisation des enseignants, parents et personnel des établissements (70 personnes)



11. La mobilisation du territoire

En 2009, une **opération Familles Actives pour le Climat** a été lancée sur le territoire de l'agglomération. 141 familles volontaires ont bénéficié de formations dans différents domaines concourant à une meilleure gestion des ressources. Une première formation des familles a été réalisée au travers de la visite du logement témoin *Fontaine-Eco, et toi*. Les thématiques de l'énergie, de l'eau, des déchets sont abordées notamment à travers la notion budgétaire. Un pack « Economie d'énergie » est remis à chaque famille. D'autres actions prennent le pas : formation autour du jardinage et de la cuisine biologique au Musée des maisons Comtoises, parcours de mobilité personnalisé domicile-travail... Des visites de sites sont également proposées aux familles. Les familles ont bénéficié de 90 diagnostics d'experts à leur domicile afin de dépasser les objectifs de gains de consommations d'au moins 10 %. En 2012, un court métrage a été réalisé.

La campagne de communication, démarrée à l'automne 2012, pour sensibiliser les habitants dans le cadre de l'Agenda 21 s'appuie sur les actions concrètes de changement de ces familles. Des affiches et des spots radio ont été établis.

Un partenariat est noué avec la ville jumelée de Freiburg (Allemagne) qui a lancé une opération similaire en mai 2011. Ce partenariat a également été l'occasion d'un partage d'expériences à l'occasion de trois rencontres pour les familles.



L'objectif premier de l'opération est de sensibiliser et de mobiliser un noyau d'au moins 200 familles sur le territoire à la maîtrise de l'énergie, en leur proposant des actions et des outils pour leur permettre à terme de réduire leurs consommations d'énergie et leurs émissions de gaz à effet de serre d'au moins 10 %. L'objectif second est de permettre aux familles de devenir des ambassadeurs de la maîtrise de l'énergie, de relayer les éco gestes à l'ensemble des habitants du territoire du Grand Besançon.

A l'automne 2012, un nouvel appel à candidature a été ouvert ciblant des personnes jeunes ou âgées habitant préférentiellement en appartement pour élargir le panel : 57 nouvelles familles ont rejoint le réseau.

En 2013, les propositions de visites et d'échanges vont se poursuivre : Centre de tri, miellerie...

➤ Actions réalisées

- ✓ Lancement de l'opération **Familles Actives pour le Climat** : 141 familles engagées (450 habitants dont 63 familles sur Besançon)

12. La coopération décentralisée et les actions de solidarité internationale

La politique de coopération décentralisée de la Ville vise à œuvrer dans le domaine de la solidarité avec la volonté de privilégier le partenariat avec d'autres acteurs, institutionnels ou associatifs. Elle continue de se développer dans le cadre des programmes engagés avec nos partenaires étrangers, dans une démarche cherchant toujours à dépasser la transmission univoque de savoirs ou de richesses, et privilégiant l'échange dans lequel chaque partenaire peut apporter à l'autre.



En 2011, le partenariat noué avec la ville jumelée de Freiburg (Allemagne) s'est traduit par des rencontres techniques. Une journée d'échanges sur le thème de la « Desserte énergétique » et une autre sur l'autopromotion en présence d'un architecte spécialisé fribourgeois et d'un urbaniste de la mairie se sont tenues.

Un programme pour soutenir **les initiatives des jeunes** en matière de solidarité internationale a été initié en 2007 en partenariat avec RECIDDEV. Celui-ci monte progressivement en puissance. De plus en plus de jeunes sont intéressés par des missions à l'étranger (bénévolat, volontariat, salariat) et sont demandeurs d'informations, de conseils et de suivi.

En 2012, la **compensation carbone des déplacements** a fait l'objet d'une délibération. Ce principe consiste à mesurer les émissions de gaz à effet de serre générées par les transports puis, après avoir cherché à réduire ces émissions, à financer un projet de réduction des émissions de gaz à effet de serre ou de séquestration du carbone (énergie renouvelable, efficacité énergétique, reboisement,...) qui permettra de réduire, dans un autre lieu, un même volume de gaz à effet de serre. Le financement permettrait de s'impliquer dans un projet de développement au Sud et dans des actions de sensibilisation aux économies d'énergie à Besançon.

① Part du budget de la collectivité consacré à la solidarité internationale et au développement : 71 720 € en 2012

Part du budget de la collectivité consacré à la solidarité internationale et au développement : 87 242 € en 2013

Coopération décentralisée

➤ Actions réalisées

- ✓ **Mobilisation de la loi Oudin** : 10 000 euros sur budget eau et 10 000 euros sur budget Assainissement pour le projet mené à Aqabat Jaber ;
 - ✓ 84 paysans formés à **l'agro-écologie** au Burkina Fasso en 2013
 - ✓ Programme biannuel avec le camp de réfugiés palestinien d'Aqabat Jaber sur l'eau, le tourisme solidaire et les échanges de jeunes.
- Programme triennal de coopération avec la commune rurale de Douroula au Burkina-Faso : agriculture, patrimoine, appui institutionnel.

Promotion de la paix au Proche-Orient

➤ Actions réalisées

- ✓ Aide financière à l'association hand in hand qui œuvre à la mise en place **d'écoles bilingues** (juif et palestinien)

Aide d'urgence

- ✓ Versement d'une aide à la reconstruction des services publics aux Philippines.

EADSI

- ✓ Appel à projets de solidarité internationale ou d'éducation au développement à Besançon.

V. Une dynamique de développement selon des modes de production et de consommation responsables

La Ville de Besançon s'efforce à l'échelle du territoire de préserver et d'économiser les ressources. La Ville a engagé **différents programmes de lutte contre les pollutions**. Une démarche de réduction des déchets à la source ou de recyclage est engagée. La Ville a recours aux labels et à des certifications environnementales. Par le biais de sa commande publique, elle souhaite favoriser les entreprises ayant développé une responsabilité sociale et environnementale.

Un **Plan de Prévention des Risques d'Inondations** a été approuvé en 2008. Des travaux ont été effectués dans ce cadre.

1. Une mobilisation des acteurs du territoire

Les modifications de pratiques concernent l'ensemble des acteurs du territoire. Sur le territoire du Grand Besançon, l'atteinte des objectifs en matière d'adaptation au changement climatique nécessite non seulement de soutenir et consolider les nombreuses initiatives existantes, mais également d'élargir le champ d'action au plus grand nombre d'acteurs et d'habitants possibles afin qu'ils agissent.

La Ville de Besançon a initié également une **opération Commerce éco citoyen** basée sur une charte d'engagement.

Un comité de pilotage permet de rassembler de nombreux partenaires. Sont présents l'ADEME, le Conseil Régional de Franche-Comté, le SYBERT, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de Commerce et d'Industrie, l'Union des Commerçants de Besançon, l'association du marché des Beaux Arts, la Ville de Besançon et le Grand Besançon. Un **guide de l'éco commerçant** a été rédigé. Il propose des pistes d'amélioration en listant quelques gestes simples profitables à l'environnement. Il vise la maîtrise des charges en termes d'utilisation des ressources, le respect et l'anticipation des obligations réglementaires. Un prestataire réalise gratuitement un diagnostic du commerce souhaitant adhérer à la charte dans les domaines du papier, des déchets, de l'eau, de l'énergie, du choix des produits et des transports. **Un suivi et un bilan annuel** sont effectués par le prestataire. Une affiche est remise pour informer les clients de l'engagement du commerce en faveur de l'environnement et du développement durable.

Cette action vise à engager les commerçants dans un **processus d'amélioration continue** par le biais de diagnostics et de formations. Elle prend appui sur les associations de commerçants pour relayer la démarche développement durable. Un échange entre commerçants favorise l'application rapide de certaines pratiques.

A l'occasion de la semaine du développement durable 2012, un **éco pack** a été remis à chacun des commerces signataires contenant une ampoule basse consommation, une prise interrupteur coupe veille, un bouton coupe veille pour ordinateur, un régulateur de débit, un thermomètre pour frigo et congélateur. Etaient joints un flyer sur la possibilité pour tous d'emprunter les wattmètres et caméras thermiques mis à disposition par la mairie, ainsi qu'une information sur les économies d'énergie lors de l'utilisation des TIC.

Une commerçante motivée a opté dès 2010 pour le système Autocité + vélo en abandonnant sa voiture. C'est elle qui fournit, dans l'éco-pack, le bicarbonate de soude pour un ménage écologique.



➤ Actions engagées

- ✓ 90 commerçants engagés dans le cadre de la **charte Commerce éco citoyen**

2. Les instances participatives

Le développement de la participation des citoyens à la vie de la cité est un engagement fort de la Ville. Les membres au travers de leurs actions participent à diffuser la culture Développement durable sur le territoire en s'impliquant et en impliquant les habitants des quartiers en faveur d'un changement de comportement sur des thématiques du quotidien : cadre de vie, déchets, déplacements...Des agents dédiés permettent de faire le lien entre les services et les CCH.



➤ Actions réalisées

- ✓ Mobilisation des **15 instances participatives** : 6 réunions spécifiques à l'Agenda 21 durant la concertation.
- ✓ En 2012 : 114 projets examinés par les Conseils Consultatifs des habitants, le Conseil des sages et le Conseil Bisontin des Jeunes
- ✓ Dotation des CCH d'un budget annuel pour mener leurs projets : 120 000 €

➤ Actions engagées

- ✓ Implication des CCH dans les quartiers sur des thématiques de l'Agenda 21

Le second programme de l'Agenda 21 s'ouvre sur le territoire en insérant **les actions de partenaires** venus témoigner à l'occasion des ateliers de concertation ou du forum du développement durable. Chaque année, de nouveaux partenaires pourront insérer des actions dans l'Agenda 21. Ces dernières seront validées lors de la tenue d'une réunion du Comité de suivi.

➤ Actions engagées

- ✓ 38 partenaires engagés dans l'Agenda 21



Le relais vélo

3. Le développement des circuits courts

Le Grand Besançon s'attache à préserver et encourager une économie favorisant les circuits courts. En s'approvisionnant auprès de producteurs locaux, les transports sont évités ou fortement limités. La Ville s'est fortement impliquée dans ce programme, notamment en réservant un secteur Aux Vallières. Elle œuvre pour

une politique visant à installer une agriculture périurbaine respectueuse de son environnement (Produits de qualité, produits issus de l'agriculture biologique). Cette agriculture présente de nombreux enjeux pour le territoire : des enjeux d'organisation notamment foncière, économiques, d'attractivité du territoire ou de préservation de la biodiversité et du cadre de vie.

La collectivité joue également un rôle pour favoriser l'accès de publics différents aux circuits courts.

- Actions réalisées
 - ✓ 30 % des exposants présentent des produits locaux au marché de Noël
 - ✓ 65 % du budget alimentaire de la Ville est issu de produits locaux et du commerce équitable lors des réceptions
 - ✓ Création d'un marché paysan et intégration de producteurs bio dans les marchés du samedi
- Actions engagées
 - ✓ Développement des circuits courts de commercialisation en partenariat avec le Grand Besançon (Programme SAUGE)
 - ✓ Introduction de produits locaux dans la restauration scolaire

4. Le tourisme

Fort de son patrimoine bâti (Boucle) et culturel (Citadelle, Musées...), mais également de la présence du Doubs et des collines sur son territoire, le territoire de Besançon dispose d'un potentiel touristique remarquable à quelques heures de grandes villes où se trouve une clientèle. Ville d'Art et d'Histoire, dont les fortifications ont été récemment classées au patrimoine de l'UNESCO, Besançon cherche à optimiser ce potentiel afin d'accroître la fréquentation touristique et ses retombées économiques. Ce tourisme intègre la dimension développement durable dans sa conception et sa mise en œuvre. Des actions sont menées pour favoriser un tourisme vert.

En 2012, la Ville a obtenu le label *Commune touristique*, classement effectué par l'Etat qui repose notamment sur la capacité d'hébergement des touristes.

① Evolution du nombre de nuitées à Besançon et dans sa région : 427 560 en 2012 (-7% par rapport à 2011)

Evolution du nombre de fréquentations, hors agglomération, à la Citadelle (Source : Sem de la Citadelle/DCGE) : 165 935 visiteurs en 2012 (Baisse de 12% par rapport à 2011 et hausse de 4% par rapport à 2010)

- Actions réalisées
 - ✓ Réalisation d'un schéma touristique, intégrant le développement durable avec notamment le tourisme vert
- Actions engagées
 - ✓ Enrichissement de l'offre de loisirs et d'animation le long du Doubs
 - ✓ Création de produits touristiques orientés Développement durable via l'Office du Tourisme
 - ✓ Développement d'un tourisme participatif
 - ✓ 4525 citations en 2011 (4547 en 2010)





Deuxième partie

La collectivité exemplaire et responsable en matière de développement durable



I. La gestion des ressources humaines

La direction des ressources humaines a mis en place une véritable politique en faveur d'une **Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences**. Une personne dédiée a été recrutée en 2010 pour identifier et valoriser les compétences des agents. Une charte de la mobilité a été établie permettant une réelle gestion des compétences internes.

La diversité est présente sous toutes ses formes au sein de la collectivité. Le taux de handicapés est supérieur au minimum légal. La parité Hommes/Femmes est présente tant en termes d'effectifs que dans le positionnement hiérarchique.

Les relations sont fréquentes et constructives avec les instances représentatives du personnel. La politique permet de prévenir les conflits voire de les régler individuellement ou collectivement. La gestion des ressources humaines est proactive et souhaite anticiper les difficultés par des alertes aux décideurs.

Les compétences sur les thématiques du développement durable existent en interne : éco mobilité, gestion raisonnée des espaces verts, de l'eau, maîtrise de l'énergie, démocratie participative...

La santé et la sécurité au travail ont fait l'objet d'un vaste chantier avec la nomination notamment d'un réseau d'Acmo. Ce dernier a été formé en 2011 à l'analyse des accidents du travail.

➤ Actions réalisées

- ✓ 282 entretiens individuels menés en 2012
- ✓ Part des travailleurs handicapés (Obligation d'emploi de 6 %) en 2012 : 6,22%.
- ✓ Part des femmes et niveau de responsabilités en 2012 : 1043 femmes sur 2168 agents soit 48,11% dont 135 cadres A sur 289 soit 46,71 %
- ✓ Part des temps partiels en 2012 : 267 agents soit 12,31 % de l'effectif

Le Comité des Œuvres Sociales mène une politique permettant au plus grand nombre d'agents d'accéder à la culture et aux loisirs, notamment en élaborant des tarifs différenciés. Des activités musicales (guitare, piano, chorale) des cours de langue (anglais, espagnol, italien) des ateliers créatifs sont proposés aux agents.

① Le COS en 2012 c'est :

- ✓ 32 010 places de cinéma, 16 950 entrées à la piscine
- ✓ 9 sorties et voyages dont 88 personnes au Vietnam et 200 à Nigloland
- ✓ 1125 Epargne-vacances
- ✓ 380 semaines de location

1. La sensibilisation et la formation des agents

Entre janvier 2011 et juin 2012, les formations suivies par les agents ayant trait au développement durable représentent seulement 4% de l'ensemble des formations (268 heures) et 2% des agents formés avec 95 agents. Le nombre est en baisse sensible (228 agents formés en 2010-2011). Une des explications tient au fait que les données de 2011-2012 n'ont pas intégré certaines thématiques telles que l'évaluation, l'accessibilité ou encore la cohésion sociale, le développement durable étant restreint aux thématiques environnementales.

Le service Espaces Verts a souvent recours à des formations pour, entre autres, développer les techniques alternatives, favoriser la biodiversité et les économies d'eau. La voirie a également suivi des formations sur les techniques alternatives dans le cadre du plan de désherbage Zéro pesticides de la collectivité.



En 2012, 48 agents des maisons de quartier de Planoise, Grette, Palente et du Kursaal ont été formés à la maîtrise de l'énergie dans le cadre d'un **programme global pluriannuel** bénéficiant de fonds européens. En 2013, la formation des agents du Centre Technique Municipal, du palais des sports de la piscine Mallarmé et de la piscine Lafayette, de la médiathèque Pierre Bayle est programmée.

Depuis 2009, un **plan de formations spécifique des agents au développement durable** est élaboré en partenariat avec la Délégation Régionale de Franche-Comté du CNFPT. Il est co construit avec le Grand Besançon, le Conseil Régional de Franche-Comté et la Ville de Pontarlier dans le cadre du club régional des Agenda 21 afin que chaque collectivité s'enrichisse des expériences menées par ses paires.

En 2011, des **sessions de théâtre forum**, un **séminaire des cadres** autour du management durable se sont tenus et ont permis de former 164 agents. Le **réseau des référents Développement durable** a bénéficié d'une formation sur l'accompagnement au changement en novembre 2011.

En 2011, un **séminaire** portant sur la **prospectivité stratégique** et le management durable rassemblant élus de la majorité et dirigeants a été organisé. Le travail s'est poursuivi par la définition du programme Besançon 2030.

En 2012, des ateliers de prospectivité stratégique ont été proposés aux cadres avec notamment des temps d'échanges autour des outils fin 2012.

En 2010, une **charte du management** a été élaborée collégialement. A l'issue de ce travail, un plan pluriannuel sur les thématiques liées au management a été déployé en interne.

➤ **Actions engagées**

- ✓ En 2012, ce sont **3 599 agents**, avec 38 144 heures, qui ont été formés, certains agents ayant bénéficié de plusieurs formations
- ✓ 95 agents formés au développement durable dans le cadre du plan de formation spécifique
- ✓ Plus de 350 agents formés à la maîtrise de l'énergie depuis 2007.
- ✓ 26 agents du service espaces verts ont été formés aux techniques alternatives favorisant la biodiversité et les espèces locales, limitant la consommation d'eau ou supprimant les phytosanitaires sur 2011-2012
- ✓ Formation à la conduite rationnelle : 60 personnes depuis 2008

2. La communication interne

Une communication régulière sur les actions conduites par la collectivité est assurée par le biais de différents outils (Bulletin interne, intranet, feuille accompagnant le bulletin de salaire, visites de site, conférences, challenges).

Le journal bimensuel interne de la Ville, le BIP, bénéficie d'une rubrique permanente présentant une action de l'Agenda 21. En outre, les articles sont souvent traités sous l'éclairage du développement durable (Par exemple le projet de tramway ou les quartiers durables). Début 2013, ce journal est devenu MAG3, journal commun aux trois collectivités (Ville, CCAS et CAGB) afin d'accroître la cohérence des messages dans le cadre de la mutualisation des moyens.

Au sein de la ville, une personne est affectée à l'animation du dispositif *ç mon idée* qui recueille les idées de l'ensemble des agents. Ce dispositif a reçu le **trophée de l'innovation participative** en 2009. En 2011, ce sont 33 nouvelles idées qui ont été traitées.

Sur le portail intranet, une **rubrique éco gestes** suggère une nouvelle action chaque mois. L'actualité du développement durable figure également à la une.

Fin 2011- début 2012, une trentaine d'agents volontaires ont participé à l'élaboration d'un **guide de l'éco agent** et **d'affiches**. Le guide est disponible dans les services et systématiquement remis aux référents DD et nouveaux arrivants. Les affiches comportant des éco gestes sont présentes dans les différents sites municipaux.

La vision développement durable est partagée au sein de la collectivité. Néanmoins, sa diffusion et son appropriation par l'ensemble des élus et des agents requiert du temps. Il existe un enjeu fort d'intégration et de mise en cohérence entre vision et stratégie et mise en œuvre opérationnelle et transversale de la démarche développement durable. Des outils de pilotage sont à concevoir.

L'appréhension de l'efficacité de ces outils dans l'accompagnement au changement reste difficile ; néanmoins, certaines informations ont pu générer des modifications tangibles : ex. collecte des piles, recyclage des ampoules, demande de gobelets réutilisables ou recours au garage à vélo mobile pour des événements municipaux. Actuellement, un travail est amorcé pour repenser la communication interne afin d'accroître son efficacité.

II. La commande publique

La notion de clauses éco responsables comporte les clauses à caractère social, les clauses d'insertion, les clauses environnementales et les critères d'achats équitables.

L'enjeu de la commande publique est un enjeu majeur dans les collectivités. 38 millions d'euros sur 253 millions sont consacrés en 2011 à l'investissement avec plus de 500 marchés passés annuellement pour la ville de Besançon. En 2010, une étude sur l'optimisation de l'achat public a été effectuée. A cette occasion, a notamment été mis en exergue le fait que les dépenses devraient être davantage réalisées de manière à favoriser et renforcer l'émergence de modes de production et de **consommation plus durables**. Début 2013, un service Achats, mutualisé Ville-CCAS-Grand Besançon, a vu le jour avec un objectif d'optimisation des commandes.

Dès 2001, la Municipalité s'est engagée à travers une motion votée à l'unanimité en faveur « **d'achats éthiques respectueux** des Droits de l'Homme au travail et de l'enfant, en particulier lors des achats destinés aux établissements scolaires et des crèches ».

L'usage de catégories de matériaux (bois exotique, granulats de rivières) est limité au travers d'engagements de la ville notamment dans son Agenda 21. Plus largement l'Agenda 21 précise cette volonté de recourir à des achats éco responsables via des clauses environnementales et sociales.

Concernant les **clauses sociales**, la Ville a souhaité réaffirmer en 2005 sa volonté de développer une politique spécifique, permettant, dans le respect du code des marchés publics, de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles. De manière implicite, il est appliqué généralement dans les marchés publics de la Ville faisant appel à l'article 14 un taux de 7 % réservé à l'insertion. Si les résultats en matière d'insertion sont loin d'être négligeables, il existe une réelle marge de progression.

La Ville a confirmé son engagement en ce domaine, lors de sa Municipalité du 27 juin 2011 et de son Conseil Municipal du 08 décembre 2011, ainsi que sa volonté de renforcer les dispositifs en vigueur, pour s'inscrire dans le cadre réglementaire et prendre en compte les engagements politiques, notamment au travers de l'Agenda 21.

En 2012, de nombreux marchés ont permis le travail de personnes en insertion : déviation de réseaux, travaux d'aménagement de voirie ou paysager, requalification d'espaces...



Le programme d'actions 2010-2013 prévoit d'amplifier l'intégration de clauses éco responsables dans les marchés de la Ville notamment en diversifiant les champs d'intervention de la clause d'insertion (articles 14, 30 et 53 du code des marchés publics). Les **clauses environnementales** seront également renforcées avec l'accroissement de l'utilisation du bois noble régional, bois certifié, dans la construction des bâtiments publics, l'introduction d'éco mobilier (certifié PEFC ou équivalent), un accroissement du papier recyclé, l'utilisation des enrobés tièdes, l'augmentation de la part de produits labellisés et bio dans les produits d'entretien ou dans la restauration scolaire.

En 2011, un travail collaboratif entre la Mission Emploi et Insertion, la Direction Architecture et Bâtiment et la Mission Développement Durable sur le marché de nettoyage des textiles a permis l'intégration de clauses sociales et environnementales.

En 2012, ce sont près d'un quart des marchés qui intègrent des critères éco responsables spécifiques. Dans le cadre des travaux publics, une attention particulière est portée sur l'élimination et le réemploi des matériaux. Le **protocole éco chantier** a été signé. Un S.O.G.E.D. est systématiquement demandé aux entreprises.

Tous les marchés passés relatifs à l'énergie font l'objet d'une **approche en coût global** permettant un choix d'investissements économes à terme.

Le marché des fournitures et papiers de la ville intègre également des clauses environnementales (Papier recyclé, papiers issus de forêts gérées durablement, matériel écologique...)

Depuis quelques années, la Ville de Besançon a engagé une démarche de **réduction de ses consommations de papier**. Cela s'est traduit par la mise en place de différentes mesures, notamment au niveau de la réduction des moyens d'impression et la systématisation du recto verso.

Fin 2013, un budget sera affecté par direction avec une réduction de 20% des volumes consommés en moyenne sur 2010 et 2011. L'équipement des élus en tablettes tactiles est à l'étude.

① 11 millions de photocopies en 2011 (3,5 millions écoles, 3,1 millions imprimerie et 4,4 millions pour les services)

En 2009, une formation aux achats éco responsables a été suivie par 24 agents. En 2012, s'est tenue la première réunion du **réseau des acheteurs** afin d'amorcer un travail collectif autour de la définition des besoins et de l'insertion des clauses éco responsables.

➤ Actions réalisées

- ✓ **100 % des écrans informatiques** Energy star
- ✓ **100 % imprimantes recto-verso** avec réduction de 50 % du nombre
- ✓ Délibération municipale pour choix d'un **bois certifié** et évitement du bois tropical dans les constructions

- ✓ Utilisation de **100 % de produits NF environnement** pour nettoyage, peinture routes
- ✓ 60,7 % du budget des achats de consommables sont des produits bio, locaux ou éthiques
- ✓ Part des **produits bio en euros dans la restauration scolaire** en 2012 à 11,89% des achats totaux avec 12% des repas comportant au moins un composant bio sans compter le pain, biologique depuis 2006 - Objectif de 20 % en 2013
- ✓ Introduction de produits labellisés et bio dans les produits d'entretien
- ✓ 57% produits éco responsables dans les objets promotionnels de la Ville en 2011 (contre 18% en 2010)



➤ Actions engagées

- ✓ Accroissement du recours à la **clause d'insertion (Article 14)** : 40 marchés avec 37 398 heures en 2012 – 162 personnes
- ✓ La municipalité a acheté 80 tonnes de papier avec 51% de papier recyclé en 2012 - Objectif de 50% en 2013 dans le cadre de l'Agenda 21
- ✓ Augmentation des objets promotionnels qualifiés d'éco responsables - En 2011 : 57 % du budget



① *Nombre d'heures réalisées par le biais de la clause d'insertion dans des marchés publics achevés : 14037 heures en 2012 (7522 en 2011)*

III. La gestion du patrimoine de la collectivité

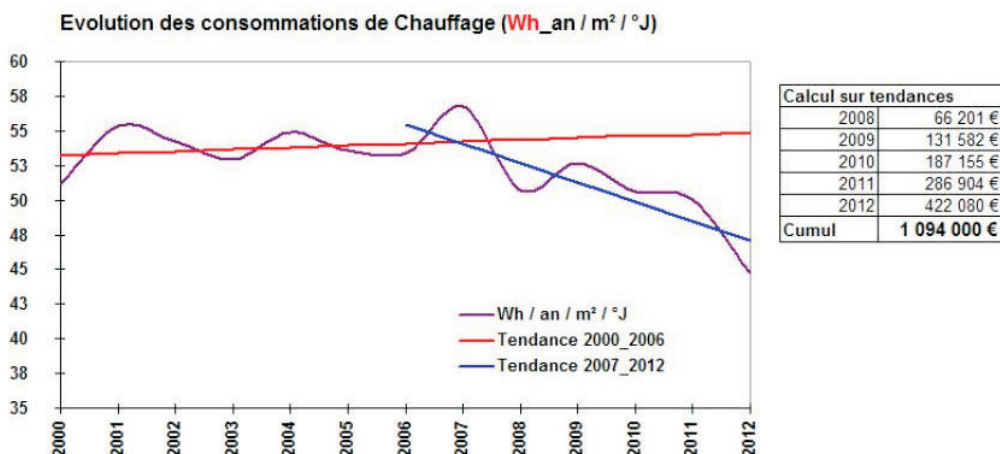
La collectivité assure de nombreux services et gère les bâtiments publics, l'éclairage public, les feux de signalisation, le parc de véhicules et engins. Elle bénéficie d'un **patrimoine communal important avec 845 constructions** dont 97% appartenant à la Ville, une surface plancher de 511 000 m² dont 167 bâtiments scolaires, 35 équipements sportifs, 44 équipements culturels, 11 édifices culturels et 34 équipements sociaux et de la petite enfance.

1. L'énergie

Un plan de modernisation des moyens de production d'énergie dans les bâtiments publics a été engagé.

La stratégie de recours aux énergies renouvelables fait partie intégrante de la rénovation performante des chaufferies de la Ville. Depuis 2007, un programme pluriannuel est mis en œuvre. Il intègre le choix de matériels performants, de modernisation de la télégestion en place depuis 1985, mais également des campagnes d'équilibrage des installations, de séparation de circuits hydrauliques et de calorifuge : tous les matériels respectent a minima les caractéristiques techniques des certificats d'économie d'énergie.

Le suivi énergétique met en évidence un bilan global confirmant l'intérêt d'un tel programme



L'ensemble de ces équipements représente des consommations énergétiques importantes afin de couvrir des besoins en chauffage, en traitement de l'air, en usages spécifiques d'électricité dont l'éclairage. C'est pourquoi la Ville de Besançon a pris des mesures visant la sobriété énergétique sur le bâti. Un plan d'optimisation de ce patrimoine a été lancé en 2009. Il vise à réduire les surfaces, à rationaliser son utilisation et à généraliser les équipements visant la performance énergétique : campagnes d'isolation des bâtiments, recours à des équipements performants, coûts d'installations et de fonctionnement réalisés sur la durée de vie des bâtiments, développement de l'utilisation des énergies renouvelables, élaboration d'un référentiel de performance énergétique « réhabilitation bâtiment », réalisation de diagnostics. La formation des agents accompagne ces démarches.



① **Part du patrimoine municipal bénéficiant d'énergies renouvelables : 9% en 2012 (contre 10% en 2011)**

Cette diminution est liée à l'accroissement du périmètre.

Surface cumulée en panneaux photovoltaïques sur le patrimoine communal : 1250 m²

La surface à chauffer représente 280 000 m² et un volume de 960 000 m³. Depuis 2011, a été programmée une campagne d'isolation de combles grâce à un emprunt financé par les gains d'énergie pour 700 000 €. Ce sont 7 600 m² qui ont ainsi été isolés en 2012 avec un coût moyen de 20 € H.T./m².

Une **diminution des consommations de fluides** est engagée au travers d'une politique interne de sobriété. La ville agit tant sur les comportements des agents que sur ses équipements. Les agents ont pu participer à différentes formations dont la **conduite économe** avec la création d'un pôle de référence « référents écochauffeurs ».

En 2012, 603 841 litres (contre 600 789 litres en 2011) ont été consommés et 1385 tonnes de CO₂ rejetées (toutes énergies confondues). Avec la conduite rationnelle, était attendue **une économie/an de 31 561 litres de carburant et de 73 tonnes de CO₂**.

En 2012, l'emprunt d'un million d'euros a été reconduit : 0,5 M€ ont été affectés à la poursuite du programme d'éclairage public et 0,2 M€ à un programme **d'isolation de combles** de bâtiments et 0,3 M€ pour la création d'une chaufferie bois de 1MW. Les montages conduisent à des opérations équilibrées, voire à des gains supplémentaires en coût global. Le principe adopté : les gains en énergie (ou les recettes de ventes d'électricité) couvrent les annuités d'emprunt.

Depuis 2010, un poste a été créé pour mener des actions d'économies d'énergie sur les 20 plus gros bâtiments consommateurs. Son financement est assuré par les gains réalisés. Des actions sont menées sur les 20 sites les plus consommateurs en chaleur et électricité, hors piscines et patinoire. Un plan d'actions a été mis en place. Cela représente un gain cumulé de 128 000 € en 2 ans soit un gain net de 34 000 € (poste déduit).

Au delà de ces opérations exceptionnelles, la Ville poursuit ses investissements en matière de renouvellement des systèmes de chauffage instaurés en 2007, de modernisation des dispositifs et de création de nouvelles chaufferies bois. Le programme de rénovation des moyens de production d'énergie de 2013 a porté sur 7 sites : optimisation des circuits de distribution, rénovation de 3 chaufferies et de sous-stations du chauffage urbain de la ville, modernisation d'automates de télégestion et équilibrage des installations de distribution de chauffage.

Des travaux d'amélioration de confort d'été ont été menés sur le bâtiment principal de la Mairie. Les locaux du 3^{ème} étage en lien direct avec la toiture sont dorénavant rafraîchis grâce un système utilisant l'eau de la nappe phréatique.

Par ailleurs, au titre de l'approvisionnement énergétique du territoire, la Ville s'approprie tout particulièrement la question des choix énergétiques à promouvoir dans les quartiers durables.

Depuis 2006, la Ville de Besançon recourt au dispositif des **Certificats d'Economie d'Energie** : les recettes générées (544 240 €) ont été redistribuées pour 50 % aux directions qui les ont générées et pour 50 % à la constitution d'un Fonds Plan climat.

À titre d'exemple, des rénovations ont été effectuées sur la chaufferie du groupe scolaire de Jean Macé et à la piscine Lafayette, mais aussi le programme de modernisation de l'éclairage public et la campagne d'isolation des combles.

Par ailleurs, l'acquisition de certificats de garantie d'origine permettant de couvrir les consommations d'électricité du patrimoine de la Ville à hauteur de 23 % en énergie renouvelable a été effectuée depuis 2011.

① *En 2012, le coût de la consommation énergétique de la collectivité par habitant est de 56,4 €*

Maîtrise des consommations

Actions réalisées

- ✓ 3 diagnostics Basse consommation sur les bâtiments communaux
- ✓ Consommation de chauffage corrigée du climat des 20 sites les plus consommateurs: -3.5% par rapport à 2009
- ✓ Création d'un **pôle de référence pour la conduite économe** et rationnelle avec une cinquantaine d'éco-chauffeurs dont 20 devenus formateurs
- ✓ Installation d'un récupérateur de calories sur les eaux usées des douches de la piscine Mallarmé

① *Consommation moyenne de chauffage et d'électricité en GWh dans les bâtiments communaux : 50 (47,6 GWh en 2011)*

Développement des énergies renouvelables

- ✓ 79 % véhicules (berlines et fourgonnettes) de la flotte légère roulant avec une énergie « propre »
 - ✓ **Plan bois énergie - Chaufferie bois avec puissance de 7,3 MW** avec 100 % plaquettes bois local
- Economie de 10 000 tonnes de CO₂ et fourniture de 18 % des besoins du réseau de chaleur d'un quartier 8350 logements - 4200 équivalents logements
- ✓ 4 chaufferies bois dans les écoles (GS Fontaine Ecu + GS Brossolette + GS Viotte/Chemin Français+GS Vieilles Perrières)

➤ Actions engagées

- ✓ **Opération crèches solaires : 3 sites équipés en solaire thermique**
Panneaux photovoltaïques sur la crèche Artois en 2012 (247 m² au total)
- ✓ Passage de 54% (EnR + UIOM) à 80% sur le réseau de chaleur Planoise d'ici fin 2014 (création d'une nouvelle chaufferie mixte bois/gaz)
- ✓ Construction d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur sur le site de Mallarmé

2. Les déplacements

La ville a mis en place en 2007 un **plan de déplacement de son administration**. Un **garage** à vélo municipal a été construit avec l'**acquisition de vélos** dont des vélos à assistance électrique. Une **tarification préférentielle** pour abonnement en transport en commun a été mise en place. Depuis, l'accès à **Vélocité** et **Autocité** dans le cadre des déplacements professionnels est développé.

Le projet de **tramway** a été approuvé en 2010. Il s'inscrit dans le projet de développement de la Ville et sa ligne Ouest-Est va influencer sur les parts modales constatées : transports collectifs (12%), deux roues (2%), marche à pieds (28%), voiture particulière (58%) (Source : Enquête déplacement urbain 2004-2005 sur le Grand Besançon – INSEE – Méthode CERTU)



➤ Actions réalisées

- ✓ 87% des personnes utilisant le bus, le train ou vélocité bénéficient de la prise en charge de 50% par l'employeur
- ✓ 50 % du personnel concerné par un potentiel report modal a modifié son mode de transport
- ✓ Pose de bornes automatisées pour l'emprunt de vélos à assistance électrique au CAM et CTM
- ✓ Mise en place d'arceaux à vélo : En 2012 : 3 à Hygiène Santé, 4 à la Direction des Sports, 4 au CAM (Police municipale)
- ✓ Acquisition de scooters électriques : 6 en 2012 (Education, Hygiène santé et Vie des quartiers)

3. L'eau

La diminution des consommations de fluides est engagée au travers d'une **politique interne de sobriété**. La ville agit tant sur les comportements des agents que sur ses équipements. Les agents ont pu participer à différentes formations dont la sensibilisation aux enjeux du développement durable et aux éco gestes, aux techniques alternatives économes en eau pour les espaces verts. Un guide de l'éco agent et des affiches destinées aux sanitaires ont été réalisés. L'installation d'équipements économes en eau est systématisée dans les bâtiments municipaux : boutons pressoirs, chasse d'eau double flux ...

Certains usages de l'eau nécessitent de grands volumes d'eau : piscines municipales, climatisation des bâtiments, station de lavage véhicules...

	2009	2010	2011	2012
Ecoles (en m ³)	28 753	31 487	28 625	27 937
Bâtiments locatifs (en m ³)	113 105	111 459	110 131	106 986
Piscines (en m ³)	92 690	120 215	106 082	110 618
Totaux (en m ³)	234 548	263 161	244 838	245 541

En 2012, le volume d'eau consommé a globalement augmenté de 703 m³ par rapport à 2011 avec une baisse des consommations dans les écoles et les bâtiments municipaux et une hausse significative de +40% correspondant à 8 082 m³ pour la piscine de Chalezeule qui a connu des pertes au niveau de son bassin. Des travaux ont été programmés depuis.



En 2010, un **système de récupération des eaux pluviales** a été installé sur le site de Superfos dans le cadre d'un appel à projet de la Région. Il s'agit de la première installation de cette ampleur au niveau national. En 2011, un deuxième récupérateur a vu le jour sur le site des Haut du Chazal. Une nouvelle cuve de récupération a également été installée sur le site de l'orangerie municipale.



➤ Actions réalisées

- ✓ Baisse de 6% et 3% de la consommation en eau pour les bâtiments communaux et écoles comparée à 2009
- ✓ Mise en place d'un récupérateur d'eau pour le lavage de la voirie : volume d'eau annuel récupéré estimé à 1130m³ – Coût : 57 000 euros (15 000 euros d'aide de la Région)
- ✓ 100 % personnel de nettoyage formé dans les écoles

4. Les déchets

Les enjeux majeurs dans le domaine des déchets se situent au niveau de la réduction à la source de la quantité et de la nocivité des déchets.

Un **plan global de réduction des déchets** à la Ville de Besançon est en cours. Une action d'**optimisation** des bacs mis à disposition des différents services a été conduite. Des investissements sont effectués afin de sécuriser les locaux poubelles, de doter les sites de matériel (Poubelles double tri, composteurs...) ou encore limiter la production de déchets des agents.

Un **plan d'actions spécifique aux économies de papier** a été engagé en 2008. Actuellement, le papier est collecté par des agents du CHAT qui le valorisent par une vente à une société. Une direction pilote et un prestataire ont été désignés pour le traitement des **Déchets Industriels Banals**, et plus précisément pour ceux éliminés en Centre d'Enfouissement Technique de classe 2. Les **déchets dangereux** sont triés et font l'objet d'une prestation. Les **pires** sont collectées et traitées par un organisme agréé SCRELEC. Les accumulateurs et batteries sont également recyclés.

Un plan d'actions spécifiques à la gestion des déchets du marché des Beaux Arts est en cours. Il permettra de mettre en œuvre un tri sélectif et la valorisation d'une grande partie des déchets produits.

L'expérimentation sur l'utilisation de **couches lavables**, démarrée en 2009 dans une crèche, se poursuit. Elle a été étendue à la crèche Artois.

Une expérimentation est menée, depuis 2011, sur la mise en place de la **récupération et de la valorisation de la fraction fermentescible** des ordures ménagères dans la restauration scolaire sur 6 sites. L'association Trivial Compost assure la formation des agents et des élèves ainsi que le bon fonctionnement des composteurs. Le compost est valorisé au plus près sur des espaces verts municipaux. Un plan pluriannuel de déploiement du compostage dans les écoles est en cours.

➤ Actions engagées

- ✓ Poubelles double tri sur les sites sportifs, en test au centre ville
- ✓ **Expérimentation des couches lavables** dans deux crèches municipales
- ✓ Expérimentation du compostage des déchets issus de la restauration scolaire



IV. La gestion des finances publiques

L'engagement de la Ville en faveur d'une logique de développement durable est constant et transversal. Malgré les incertitudes et les difficultés face à l'avenir, la Ville s'est engagée dans un plan d'investissement ambitieux destiné à reconfigurer les espaces publics, renouveler la capitale régionale, renforcer l'attractivité et soutenir l'emploi. Le budget 2012 a ainsi mobilisé les moyens nécessaires à la réalisation opérationnelle de **projets majeurs** : le tramway d'agglomération, la construction de nouveaux quartiers ou encore la livraison de grands équipements. D'autre part, la Ville continue son engagement dans les Programmes de Renouvellement Urbain de Planoise et Clairs-Soleils.

Une grande partie des investissements réalisés vise à maintenir un service public de proximité et de qualité pour l'épanouissement de chaque bisonin.

En 2012, la Ville a **augmenté sa subvention au CCAS** malgré un contexte financier difficile pour soutenir les politiques menées en faveur des publics défavorisés. Dans le domaine de la solidarité, le CCAS est mobilisé sur l'urgence sociale. L'insertion fait également l'objet de dispositifs financiers adaptés avec une politique forte d'accompagnement du vieillissement et du grand âge. En matière de prise en compte du handicap, l'accompagnement du CHAT ou la mise en accessibilité des lieux publics sont poursuivis.

Des emprunts, remboursés sur les économies générées ou les recettes d'électricité ont été souscrits pour moderniser l'éclairage public, isoler les bâtiments ou bien encore développer le photovoltaïque et le bois-énergie. Depuis 2010, ce sont 3,45 Millions d'€ qui ont ainsi été prévus et 1 Million d'€ en 2012 (0.5 M€ TTC modernisation de l'éclairage public, 0.2 M€ pour des travaux d'isolation et 0.3 M€ pour la construction d'une chaufferie bois). Au delà de ces opérations exceptionnelles, la Ville poursuit ses investissements de réduction des consommations, de renouvellement de chauffage, de modernisation des dispositifs et de création des chaufferies bois.

La Ville porte une attention particulière à son patrimoine environnemental et écologique. Le programme pluriannuel de valorisation des collines, l'aménagement d'espaces verts (jardins, vignes, parcs urbains...), l'entretien des berges du Doubs se poursuivent. Les investissements dans le domaine de l'eau et de l'assainissement demeurent importants avec notamment la mise en œuvre d'un schéma directeur de la station de Port Douvot, le remplacement des canalisations en plomb, la rénovation de la station d'eau potable de Chenecey-Buillon ou bien encore dévoiement de réseaux en lien avec le chantier du tramway.

Dans le Plan Pluriannuel d'Investissements, 385 000 € sont inscrits sous la rubrique Agenda 21 pour accompagner des projets innovants.

- ① *Budget 2012 consacré à des travaux de performance énergétique : 950 000 €*
- Budget 2012 consacré aux énergies renouvelables : 360 000 €*
- Budget 2012 consacrés aux espaces verts, parcs et jardins, collines, jardins familiaux : 1 053 000 €*



Troisième partie

La mise en application des principes du développement durable



1. La participation des acteurs

Dans le cadre du premier Agenda 21, un **diagnostic territorial** mené sur le territoire du Grand Besançon a permis un état des lieux et d'identifier les enjeux clefs du développement durable. Ce travail a été mené en concertation avec **l'ensemble des parties prenantes**.

L'élaboration d'un second programme a été l'occasion de relancer la concertation avec l'ensemble des acteurs. De septembre 2009 à juin 2010, **40 ateliers** ont été organisés sur le territoire du Grand Besançon. Ils ont mobilisé plus de 600 personnes : citoyens, acteurs socio-économiques, société civile, élus, agents des collectivités.



La vision stratégique de la Ville *Besançon 2030* a été élaborée en **concertation avec le Grand Besançon durant l'année 2012**. La population a été appelée à participer largement. Le projet de ville s'appuie sur les idées et les aspirations exprimées par les Bisontins mais cherche aussi à répondre aux grands enjeux auxquels les villes et Besançon sont aujourd'hui confrontées. Il formalise la déclinaison d'une vision et d'une stratégie claires et partagées sur le territoire du Grand Besançon.

L'Agenda 21 s'est ouvert sur le territoire en proposant aux acteurs d'inscrire leurs actions.



Les Conseils Consultatifs des habitants sont les relais incontournables pour la sensibilisation, l'écoute et la sollicitation des habitants. En 2008, la révision des modalités de scrutin a permis de mobiliser des habitants peu impliqués par un vote aléatoire. Les CCH, le **Conseil des sages** et le **Conseil Bisontin des Jeunes** ont été invités à participer activement à l'élaboration du programme d'actions en faveur du développement durable et aujourd'hui à mettre en œuvre des actions.



La Ville participe au club Plan de Déplacement des Entreprises autour de la mobilité durable. **Un club des Agenda 21**, animé par la Région, permet une mise en réseau des acteurs.

En interne, la Ville de Besançon a constitué un **réseau de référents Agenda 21**. Ces référents travaillent avec les directeurs pour assurer une mission d'irrigation de la culture développement durable dans les actes quotidiens de leur service. Des outils internes permettent une participation interne active des agents.

➤ Actions engagées

- ✓ Nombre de projets examinés par les instances participatives : 116 en 2012
- ✓ Partenaires de l'Agenda 21 : 38 en 2013

II. La mise en œuvre de l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations

La Ville de Besançon et le Grand Besançon, depuis 2007, sont signataires de la **Charte de la diversité** et de l'égalité des chances et à ce titre, sont engagées dans une démarche de formation et de gestion des ressources humaines respectueuses de l'égalité des chances.

Elles sont notamment engagées dans la formation et sensibilisation des dirigeants et collaborateurs impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité. Dès 2005, une Conseillère Municipale déléguée de l'égalité des chances et à la lutte des discriminations a été mise en place et en 2006, la Ville a mis en place une Mission de Lutte contre les Discriminations.

Les collectivités se sont aussi engagées à respecter et promouvoir l'application du principe de non-discrimination sous toutes ses formes et dans toutes les étapes de gestion des ressources humaines que sont l'embauche, la formation, la mobilité, l'avancement ou la promotion professionnelles des collaborateurs. **La charte de la diversité et de l'égalité des chances** détaille en six points l'ensemble des engagements auxquels les signataires souscrivent pour lutter contre toutes les formes de discriminations. Ces engagements concernent essentiellement la gestion du personnel et des carrières et la prise en compte de la diversité dans différents aspects des ressources humaines (recrutement, formation, promotion).

La Ville de Besançon et le Grand Besançon développent plusieurs types d'actions dans le cadre de cet engagement. En matière d'organisation d'événements externes, leurs actions en faveur de la lutte contre les discriminations s'orientent autour de deux collectifs :

- Un collectif de 45 structures qui préparent des actions diverses dans le cadre de la Journée Internationale pour l'Élimination de la Violence à l'Égard des Femmes;

- 61 intervenants professionnels sur les dates symboliques dont 33 positionnées sur le colloque de novembre 2012.



En matière d'engagement affectant leur fonctionnement interne, la Ville et le Grand Besançon travaillent en particulier sur la représentation des femmes dans leurs effectifs, à deux niveaux :

- la représentation des femmes dans l'ensemble des catégories de fonctionnaires titulaires (cat. A, B ou C) dans le processus des recrutements ;
- la représentation par niveau de responsabilités où la problématique reste prégnante.

D'autres actions sont mises en place, au niveau de l'accès à la formation, notamment dans les filières techniques ou au niveau de l'égalité de traitement ou de la prise en compte des temps de vie.

✓ Nombre de projets accompagnés dans le cadre du CUCS : 18 en 2012

III. Le pilotage

Le pilotage de l'Agenda 21 en interne est assuré par la mission Développement durable de la Ville de Besançon. Cette mission a été créée en 2001 et est directement rattachée à la Direction Générale des Services. Un **comité de pilotage** commun avec le Grand Besançon a été constitué. Il rassemble 15 membres élus et services techniques des deux collectivités. Il est chargé du suivi de l'Agenda 21 et du Plan Climat Energie Territorial ainsi que du suivi du label Cit'ergie. Il se réunit à la fréquence d'une réunion mensuelle.

Les programmes en faveur du développement durable ont un pilotage politique et technique impliquant un rôle clef de la direction générale. Chacune des actions de l'Agenda 21 fait l'objet d'objectifs clairs et d'un pilotage identifié par un binôme élu-direction.

Pour l'élaboration des grands projets d'urbanisme, des comités de pilotage opérationnels ont été constitués. Ils rassemblent les services techniques, les élus, les partenaires techniques et financiers, institutionnels. Ceci peut être le cas pour d'autres grands projets transversaux.

Un **Comité de suivi et évaluation** de l'Agenda 21 a été constitué en 2006. En 2008, il est devenu commun au pilotage du Plan Climat Energie Territorial. Dès le lancement du second programme, il y a eu la volonté d'ouvrir encore plus largement ce comité de suivi aux partenaires et d'englober la démarche Cit'ergie pour maintenir une cohésion d'ensemble. A ce jour, le comité est composé de près de **70 membres** partenaires institutionnels, société civile et instances participatives.

Le dispositif de suivi permet de mesurer quantitativement et qualitativement la mise en œuvre du programme d'actions et de rédiger un bilan régulier. En interne, la mission développement durable sollicite les différents services pour identifier les actions menées et faire le point sur l'état d'avancement des actions.

Un **tableau de bord** accessible au Comité de Pilotage permet l'enregistrement des données. Ce tableau de bord est destiné à évoluer pour devenir commun aux actions de l'Agenda 21, du PCET et de Cit'ergie. Une réflexion est en cours pour disposer d'un outil unique accessible à l'ensemble des services au sein de la collectivité permettant une entrée par projet. Ce préalable permettrait de gagner en lisibilité et en efficacité pour le suivi et l'évaluation des actions.

➤ Actions engagées

- ✓ 90 personnes dont 23 élus, 15 instances participatives et 36 structures extérieures sont impliqués dans le dispositif de pilotage de l'Agenda 21
- ✓ Part des délibérations intégrant une référence explicite à l'Agenda 21 : 13 en 2009, 15 en 2010, 11 en 2011 et 8 en 2012

IV. Une approche transversale

La démarche d'Agenda 21, initiée dès 2001 avec la création d'une mission développement durable transversale, marque un jalon dans la démarche de développement durable de la Ville.

La collectivité dispose de **services assurant la transversalité** dans la mise en œuvre des programmes : mission développement durable, service démocratie participative, service conduite de projets, service évaluation, direction de la communication...

Pour mieux appréhender la globalité des enjeux, plusieurs démarches sont co élaborées avec le Grand Besançon.

La mission Développement durable est associée aux réunions hebdomadaires de la direction générale. Une réunion mensuelle de Direction réunit les membres de la Direction Générale, les Chefs de Département, les Directeurs, ainsi que les Chefs de service ou Chargés de mission relevant directement d'un responsable de pôle. Elle a une fonction d'échange et de mise à niveau d'information de tous les cadres concernés tant sur les grands dossiers municipaux et les problèmes d'actualité présentés par la Direction Générale que sur les projets, dossiers ou réalisations.

➤ Actions réalisées

En 2012, se sont tenues :

- ✓ 8 réunions du Comité de Direction,
- ✓ 18 réunions Maire / Direction Générale,
- ✓ 29 réunions de Maire/Direction Générale
- ✓ 27 comités de Direction.

Une cohérence est recherchée dans la mise en œuvre des programmes notamment au travers des documents de planification. L'Agenda 21 s'articule avec les autres démarches :

Le Plan Climat Energie Territorial de la Ville a été élaboré conjointement avec celui du Grand Besançon. Le Comité de Pilotage est commun avec celui de l'Agenda 21 et du label Cit'ergie pour permettre une co construction des outils. Le plan d'actions du PCET vient alimenter le premier axe de l'Agenda 21.



Le Schéma de Cohérence Territorial, adopté le 14 décembre 2011, ambitionne d'organiser le développement de son territoire dans une perspective d'urgence climatique. Il vise à développer une planification urbaine qui contribue à la préservation de la biodiversité et des ressources ainsi qu'à la réduction des émissions de gaz à effets de serre.

Un nouveau **Plan de Déplacements Urbains** du Grand Besançon est en cours de définition. Véritable dispositif visant à favoriser les transports en commun, ce plan met en cohérence l'ensemble des moyens de déplacement dans l'agglomération bisontine avec notamment l'arrivée de la LGV et la construction d'une ligne de tramway.

Le **Plan Local d'Urbanisme** de Besançon, approuvé en 2007, a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Début 2011, le P.L.U. a été révisé pour mieux prendre en compte les risques naturels existants (notamment le risque inondation) et leur prévention ainsi que les nouvelles préoccupations environnementales en vue de promouvoir et d'encadrer l'efficacité énergétique dans la construction. Fin 2012, l'acquisition d'un nouveau S.I.G. va accroître les possibilités de suivis des activités du territoire à la parcelle.

Le **Contrat Urbain de Cohésion Sociale** comporte 297 projets en 2012 portés par 117 structures différentes, dont 109 associations, et est articulé avec l'Agenda 21. Le second programme est prorogé jusqu'en 2014. Les priorités thématiques sont l'accès à l'emploi, l'éducation, la prévention de la délinquance et l'accès à la santé.

La période 2010-2014 est l'occasion d'une meilleure articulation des différents outils œuvrant dans le domaine de la cohésion sociale et du développement territorial (Programme de Renovation Urbaine (P.R.U), Programme de Réussite Educative (P.R.E), Schéma de COhérence Territoriale de l'agglomération de Besançon (SCoT), Programme Local de l'Habitat (P.L.H), Contrat Local de Prévention et de Sécurité (C.L.P.S), Groupe Solidarité Emploi(G.S.E)...), notamment en termes de gouvernance, pour tendre vers une forme de contrat plus unifié en continuité de l'actuel C.U.C.S.



Un travail en réseau avec d'autres territoires est recherché. Depuis 2001, la ville est adhérente au Comité 21. Le Maire/Président est l'un des vice-présidents de l'Association des Maires des Grandes Villes de France. La collectivité participe aux travaux du **programme franco suisse Reve d'avenir** qui rassemble 27 collectivités en faveur d'un projet de territoire ambitieux et performant, pour la maîtrise de l'énergie et du climat.

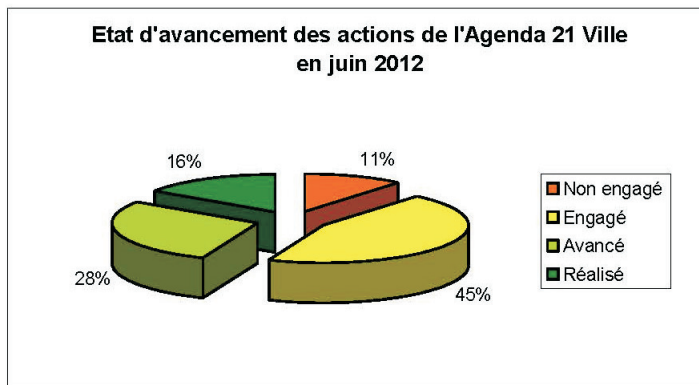
Le document de prospective territoriale « Besançon 2030 » est défini à partir d'un socle commun avec le Grand Besançon, autour d'une vision partagée du développement de l'agglomération, de valeurs et d'orientations communes. Il intègre de manière transversale l'ensemble des défis d'un développement urbain durable, pour mieux penser et construire l'avenir de notre territoire.

En interne, le réseau de référents est un relais pour une conduite en transversalité des actions.

V. Un dispositif d'évaluation partagé

Le premier programme de l'Agenda 21 a fait l'objet d'un **bilan** sous forme d'une synthèse écrite en 2009. Ce bilan a été effectué en interne puis a été présenté aux différents comités de suivi, au Conseil Municipal le 15 janvier 2009. La tenue d'un **4^{ème} forum public** du développement durable, le 6 février 2009, a permis la restitution de ce bilan aux habitants. 118 des 150 actions étaient portées par la Ville dont certaines menées conjointement avec le Grand Besançon ou des partenaires institutionnels et associatifs. 49% des actions ont été réalisées, 19% avancées, 16% engagées et 16% non engagées. Ce bilan a mis en lumière la difficulté de l'exercice. Les alternatives techniques pour limiter l'impact sur l'environnement ne sont pas toujours évidentes à mettre en place et les moyens budgétaires difficiles à mobiliser. Certaines actions programmées se sont avérées parfois surdimensionnées par rapport aux capacités techniques, financières et humaines de la collectivité. D'autres freins rencontrés reposaient sur des facteurs extérieurs comme des situations politiques difficiles à l'étranger pour certaines actions de coopération décentralisée.

Le bilan mi-parcours de l'Agenda 21, effectué en juin 2012, indique que 16% des actions sont réalisées, 45% engagées, 28% avancées et 11% non engagées (Actions abandonnées, réorientées ou reportées).



Les **indicateurs** retenus pour les actions sont pour partie des indicateurs communs à d'autres démarches ; ceci dans un souci d'efficacité et de cohésion d'ensemble.

Le suivi se concrétise en amont par l'examen de l'état d'avancement de chacune des 210 actions de l'Agenda 21. Chaque direction de la Ville ou du Grand Besançon qualifie la progression de l'action. L'évaluation consiste en la formulation d'une appréciation globale. Pour le second programme, la collectivité a associé des partenaires au suivi et à l'évaluation. **L'évaluation partagée** s'appuiera sur les critères de pertinence, de cohérence, d'efficacité et d'efficience pour porter un jugement.

Deux instances réalisent le suivi et l'évaluation de l'Agenda 21 :

Le Comité restreint propose :

- un état d'avancement les questions évaluatives – **Quatre questions évaluatives**, portant sur l'efficacité, l'impact, la cohérence et l'efficience, ont été définies à l'automne 2012 et portées à la connaissance du comité de suivi,
- les modalités de réalisation de l'évaluation (interne ou délégué à un prestataire),
- le rapport d'évaluation.

Le Comité de suivi-évaluation ouvert sur l'ensemble des acteurs du territoire

- est informé de l'état d'avancement,
- valide les questions évaluatives et les modalités de réalisation de l'évaluation,
- approuve le rapport d'évaluation.

Une cellule technique, commune à la Ville et au Grand Besançon, composée des services Environnement et Qualité et évaluation des politiques publiques du Grand Besançon, de la Mission Développement durable et du service Analyse des besoins et évaluation de la Ville, est chargée d'appuyer la démarche.

Les 4 questions évaluatives sont :

- **Efficacité (Atteinte des objectifs)** : Dans quelle mesure l'Agenda 21 a-t-il atteint ses objectifs ?
- **Impact (Changements sociétaux)** : Dans quelle mesure l'Agenda 21 a-t-il facilité une modification des comportements (actions, usages, décisions...) ?
- **Efficience (Adéquation moyens/résultats)** : Dans quelle mesure l'Agenda 21 a-t-il su mobiliser les moyens les mieux adaptés pour atteindre ses objectifs ?
- **Cohérence (Relations avec acteurs)** : Dans quelle mesure l'Agenda 21 s'est-il inscrit en cohérence avec les grands schémas régionaux (type Agenda 21 de la Région) ou locaux (PLU, PLH, Stratégie économique...) ?

D'autre part, la Ville est engagée dans plusieurs programmes bénéficiant de subventions européennes ou d'Etat qui bénéficient d'une évaluation en propre.

La démarche de reconnaissance par le Ministère de notre Agenda 21 a entraîné l'analyse de notre programme d'actions par un comité d'experts.

VI. Une stratégie d'amélioration continue

L'Agenda 21 est une démarche transversale qui a pour objectif d'enclencher un **changement de culture graduel** au sein de la collectivité dans sa gestion quotidienne et dans son rapport aux acteurs du territoire. Cette stratégie s'est traduite par la prise en compte de nouveaux objectifs dans la conduite des projets : performance énergétique, économie des ressources, cohésion sociale et par l'amorce de modifications de comportement des agents (Achats éthiques, optimisation de l'usage du papier, tri des déchets, économie d'énergie...). Un des leviers incontournables de l'**amélioration continue** est la formation des agents.

1. Des démarches qualité

La Ville s'inscrit au travers des démarches qualité engagées dont certaines ont débouché sur une certification. Au niveau des Espaces verts, l'ensemble du bois issu des forêts communales est **certifié PEFC**. En 2012, la ville a obtenu le **label Ecojardin** pour 4 sites : roseraie du Clos Barbizier, Combe Boichard, parc de Fontaine Ecu et le square Castan,

La totalité du cycle de l'eau, géré en régie, est certifiée **ISO 9001, 14001 et OHSAS 18001**. En novembre 2012, la Ville a passé avec succès l'audit de renouvellement de ses 3 certifications



L'imprimerie municipale a été labellisée **Imprim'vert**. La **labellisation FSC** est en cours d'étude.

Le fermier du chauffage urbain SEVE est certifié depuis le 29 juillet 2008 : ISO 9001 (2008) pour la Qualité ISO 14001 (2004) pour l'Environnement ILO-OSH (2001) pour la Sécurité.

La Ville est également labellisée Cit'ergie European Energy Award (**Cit'ergie Gold**) pour sa politique énergétique et climatique

La direction Qualité a en charge la mise en œuvre et le pilotage d'une démarche de **management de la qualité** dans l'ensemble des services municipaux. L'utilisation des référentiels issus du management par l'excellence (EFQM, CAF) ainsi que l'intégration de nouvelles normes dans l'accompagnement des services (ISO 26000 «responsabilité sociétale des organisations» et ISO 50001 «Systèmes de management de l'énergie») contribuent pleinement à intégrer les finalités du développement durable dans les bases de l'organisation. Le schéma directeur de la qualité est orienté selon trois axes complémentaires liés à l'amélioration continue :

- l'amélioration continue par les services,
- l'amélioration continue par les agents,
- l'amélioration continue par les usagers.

2. L'amélioration continue par les services

En complément des projets transversaux (, Agenda 21...) une procédure **d'audits internes** est déployée pour les services municipaux. L'ensemble des métiers et des processus de la Ville, du CCAS et du Grand Besançon bénéficie de cette prestation. Ce dispositif a été étendu à tout le tissu économique franc-comtois permettant ainsi la réalisation **d'audits croisés** avec d'autres organismes ou entreprises publiques et privées.

L'usage du référentiel qualité relatif au courrier, mis en place en 2008 de façon partagée et progressive, a permis une maîtrise du processus par l'ensemble des directions et services.

L'accueil a obtenu une certification **Marianne** depuis juillet 2011 délivrée par AFNOR. Chaque année, une trentaine d'audits/diagnostics de l'accueil sur la base du **référentiel Marianne** complétée par une centaine d'appels mystères ont permis de délivrer les premiers certificats internes relatifs à la qualité des accueils.

L'ensemble des services en relation avec les usagers sont engagés dans cette démarche d'amélioration de l'accueil (référentiel Marianne).



➤ Actions réalisées

- ✓ 43 audits réalisés en 2012 (62 en 2013)
(Qualité, sécurité, environnement et Développement Durable, Marianne et appels mystère)
- ✓ 60 auditeurs internes actifs en 2012 au sein d'un réseau de 178 auditeurs croisés issus de 116 organismes publics et privés (MFQ Franche-Comté)

L'ensemble du dispositif d'audit a été primé lors du colloque « Innovation Managériale Publique » à Nancy le 3 octobre 2013.



3. L'amélioration continue par les agents

Une **consultation générale du personnel** tous les deux ans permet de mesurer le niveau de satisfaction et d'implication des agents. En 2012, ce sont 1197 agents qui ont répondu soit **le meilleur taux** enregistré depuis 2006. Les résultats permettent à la direction de dégager des pistes de réflexion et d'amélioration dans les modes de fonctionnement et de management de la collectivité. La satisfaction du lieu de travail est en augmentation. Le travail engagé autour de la question de l'évaluation, la formation porte ses fruits. L'analyse du questionnaire met en lumière une tension renforcée des agents au quotidien avec une nette augmentation de la pression. La prochaine consultation se déroulera en 2014.

La Direction a mis en œuvre un **dispositif ç mon idée**, outil et une procédure de recueil des idées de l'ensemble des agents, de bonnes pratiques ou de relevé de dysfonctionnements dont le fonctionnement est transversal sur l'ensemble des services et équipements municipaux et hors circuit hiérarchique.



➤ Actions réalisées

- ✓ 365 propositions d'amélioration soumises par les agents dans le cadre du dispositif « ç mon idée »
- ✓ 32 nouvelles idées en 2012

4. L'amélioration continue par les usagers

En complément d'autres dispositifs de participation mis en œuvre dans notre ville, notamment une boîte à idées Agenda 21, un certain nombre de nouvelles pratiques sont expérimentées en multipliant les points d'écoute et en assistant les services dans la mise en œuvre d'enquêtes et de sondages. En particulier, en 2009, un dispositif d'enquête en continu a été déployé dans les différents points d'accueil (guichets administratifs et équipements) pour solliciter l'avis des usagers et mesurer leur satisfaction. Le dépouillement mensuel des questionnaires permet d'établir un baromètre général de l'accueil dans les services.

La Ville a également mis en place en 2008 un dispositif original d'écoute périodique : **le panel d'habitants**. Une enquête a été réalisée en 2012 auprès de ce panel reposant sur **1 800 bisontins volontaires** qui ont accepté de donner régulièrement leur avis sur le fonctionnement des services municipaux avec comme objectif d'améliorer le service rendu aux usagers.

L'enquête montre principalement une attente en matière de développement économique. « Favoriser la citoyenneté et développer le lien social », « Sécurité et tranquillité » et « aider les populations fragiles » sont des politiques pour lesquelles l'attente de la population augmente. La préservation de l'environnement, la facilitation des déplacements restent des facteurs essentiels pour la satisfaction des usagers.

Une nouvelle procédure d'écoute « **Parcours de vie des usagers** » a été imaginée en 2012 permettant de comprendre le vécu des usagers face aux procédures administratives. Cette procédure appliquée à l'inscription d'un enfant en crèche sera étendue en 2013 à d'autres formalités (État Civil, déménagement, école, passeports, logement...), l'objectif étant de rechercher des modes de simplification administrative.

➤ Actions réalisées

- ✓ 108 «smilesbox» réparties dans 80 points d'accueil pour solliciter en continu l'avis des usagers
- ✓ Enquêtes régulières grâce à un panel d'habitants constitués sur le territoire de la Ville de Besançon

Tableau de bord des indicateurs Développement durable

Finalité	N°	Indicateurs	Unité	Etat 2008	Etat 2009	Etat 2010	Etat 2011	Etat 2012	Evolution
Lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère	1	Emissions de gaz à effet de serre du patrimoine municipal (Indicateur SOFFRES)	Emission de CO ₂ (teq CO ₂ /an)		11 600	12 500	10 700	10 900	☺
	2	Consommation énergétique du patrimoine municipal (Bâtiments, carburant, Eau-assainissement et éclairage public) (Corrigé du climat)	GWh final/an			85,2		75	☺
	3	Consommation annuelle en énergie Chauffage+électricité bâtiments (Corrigé du climat)	GWh/an	53,47	53,38	57,5	47,6	50	☺
	4	Consommation annuelle en éclairage public	GWh/an	10,92	10,2	9,4	9	8,6	☺
	5	Coût réel de la consommation énergétique de la collectivité par habitant	€/hbt	40,6	39,8	50,00	52,4	56,4	☺
	6	Part d'énergies renouvelables (Objectif 23%)	%			10		9	☺
	7	Surface cumulée en panneaux photovoltaïques sur le patrimoine communal	m ²	345	345	485	485	1250	☺
	8	Part des logements sociaux anciens réhabilités sous l'angle énergétique	Unité			Reconstruction : 53% en THPE et 41% en BBC Réhabilitation : 342 logements en BBC 103 logements à 70kwh/m ² .an 42 logements à 35kwh/m ² .an	Reconstruction : 510 THPE et 426 BBC Réhabilitation : 404 THPE, 342 logements BBC 103 logements à 70kwh/m ² .an 262 logements avec à 35kwh/m ² .an	Reconstruction : 411 THPE et 395 BBC Réhabilitation : 404 THPE, 506 logements BBC	☺
	9	Tonnage de CO ₂ émis par les véhicules municipaux et petits matériels	Tonne	1430,4	1431,2	1466,7	1386	1385	☺
	10	Linéaire kilométrique de pistes cyclables (Site propre, bandes et doubles sens, voies vertes, espaces partagés)	km	165,4	167,9	172,2	196,7	212,2	☺

Finalité	N°	Indicateurs	Unité	Etat 2008	Etat 2009	Etat 2010	Etat 2011	Etat 2012	Evolution	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	11	Part et répartition des espaces agricoles, boisés et naturels consommés par l'artificialisation	ha et % surface totale	2993 en N (46%) et 270 en 1AU/2AU (4%)						
	12	Surfaces supplémentaires d'espaces naturels pris en charge	ha	4	20	49	1	0	☺	
	13	Evolution des espaces verts réaménagés	m ²	29100	55639	66149	84749	95749	☺	
	14	Evolution des espaces verts créés	m ²	8928	28067	46567	54217	58717	☺	
	15	Pression phytosanitaire exercée sur les espaces gérés par la collectivité	m	1,6 (7317 m sur 456 km de réseaux) Interventions très marginales sur stade et certains cimetières						☺
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	16	Consommation globale en eau de la collectivité	m ³	202 799	234 548	263 161	244838	245541	☺	
	17	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux potables	%	100	99,7	100	99,1	100	☺	
	18	Consommation annuelle moyenne en eau potable par habitant	m ³	39,0	37,6	38,5	37,8	39,3	☺	
	19	Part de la population sous le seuil de bas revenus	%	12,5 (7650 des ménages)	16 (9826 ménages)	17 (10 226 ménages)	17 (10 387 ménages)	17 (10 445 ménages)	☺	
	20	Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A à Besançon au 31/12	Unité	5919	6626	6425	6384	7027	☺	
Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations	21	Ecart à la réglementation de la part des personnes handicapées dans l'effectif de la collectivité (6%)	%			0,11	0,06	0,22	☺	
	22	Part des femmes et niveau de responsabilité dans l'administration	%			48,61% et 48,40 % cadres A	48,6% et 47,55 % cadres A	48,1% et 46,7% cadres A	☺	
	23	Nombre d'heures réalisées par le biais de la clause d'insertion dans des marchés publics achevés	Unité	5165	18657	16912	7522	14037	☺	
	24	Nombre de logements construits dans le cadre des Programmes de Renovation Urbaine	Unité	42	70	139	187	32	☺	
	25	Taux d'abstention aux élections	%		40,2	49,3	37,1	37,5	☺	
Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations	26	Budget de la collectivité consacré à la solidarité internationale et au développement	%		104 623	125 230	45 010	81 223	☺	

Finalité	N°	Indicateurs	Unité	Etat 2008	Etat 2009	Etat 2010	Etat 2011	Etat 2012	Evolution
Epanouissement de tous les êtres humains	27	Prix de l'eau et assainissement (base : 120 m ³)	€	2,26	2,26	2,45	2,52	2,59	☺
	28	Formations internet dans les cyber-bases pour les non-initiés	Heures		622		1800	800	☺
	29	Evolution annuelle du linéaire kilométrique de fibre optique déployé par la Ville	km	161	175	192	198	226	☺
	30	Part des postes en temps partiels	%			12,9	12,7	12,3	☺
Epanouissement de tous les êtres humains	31	Nombre d'accidents du travail avec et sans arrêt	%	213	222	270	223	260	☺
	32	Taux de fréquence des accidents avec arrêt	%	26,3	28,2	32	28,7	36,8	☺
	33	Nombre d'adhérents à des clubs sportifs	Unité	15517	16036	16330	16439	16721	☺
	34	Fréquentation des scènes bisontines	Unité	87567	94536	107102	116152	112168	☺
Dynamiques de développement production et de consommation responsables	35	Part budgétaire des denrées issues de l'agriculture biologique dans les marchés de restauration de la collectivité (Objectif 20% en 2013)	%	8,2	9,9	10,6	11,1	11,9	☺
	36	Volume de papier recyclé acheté/an rapporté au format A4 (Objectif 50% en 2013)	Unité	14 478 000	15 038 500	14 806 000	12 602 500	5 600 000	☺
	37	Quantité de déchets ménagers et assimilés collectés par habitant	kg/hbt	249	240	233	226	214	☺
	38	Part de marchés de la collectivité intégrant des critères sociaux et environnementaux	%			16	22	31	☺
Gouvernance	39	Nombre et diversité des acteurs, internes et externes, impliqués dans le dispositif de pilotage	Unité	30 structures et 65 personnes			43 structures et 91 personnes		☺
	40	Evolution du niveau d'épargne brute de la Ville de Besançon	€/hbt	226	211	224	254	249	☺
	41	Part des délibérations intégrant une référence explicite à l'Agenda 21	%	24	13	15	11	8	☺
	42	Nombre de projets examinés par les instances participatives	Unité			157	129	114	☺
	43	Part des actions de l'Agenda 21 initiées par des habitants ou des acteurs du territoire	%	9		18	21	21	☺
	44	Taux de réalisation du programme d'actions de l'Agenda 21	%	49			16	16	☺
	45	Part des objectifs stratégiques affectés d'un indicateur de résultat quantifié (ou d'une tendance), assorti d'une échéance et suivi régulièrement	%	67			14 avec objectif quantifié (100% suivi)		☺

«**M. LE MAIRE** : Vous avez un rapport énorme. Benoît tu ne voulais pas répondre s'il y avait des questions ? Vas-y !

M. Benoît CYPRIANI : Monsieur le Maire, vous me manquerez !

M. LE MAIRE : Il nous en a fait quatre pages là !

M. Benoît CYPRIANI : A m'inviter à chaque fois à faire court, cela va me manquer oui !

M. LE MAIRE : Surtout que tu ne m'écoutes jamais !

M. Benoît CYPRIANI : J'ai appris avec le temps à résister un petit peu à ce genre de sirène ! Alors désolé pour M. GIRERD mais je vais donner quelques pourcentages. Si vous voulez des chiffres bruts ils sont dans le rapport, donc ne me critiquez pas pour cela. Je vais essayer de survoler rapidement ce rapport qui représente un travail important, parce que je pense que par respect pour tous ceux qui travaillent dans ce domaine il faut écouter un petit peu, prendre le temps de regarder ce rapport et si vous ne l'avez pas lu, au moins écouter ce que je vais vous dire. Cela ne va pas être long, je vous rassure.

J'ai extrait quelques chiffres qui sont un petit peu parlants pour vous indiquer tout le travail qui a été fait. Vous en conclurez ce que vous voudrez. Personnellement je pourrai vous dire que le travail qui a été mené est important. Par contre ce qu'il reste à faire est encore plus important mais je crois que l'on sera tous d'accord là-dessus.

Je vais balayer un petit peu les différents thèmes sans pour autant suivre exactement l'organisation du document que vous avez.

Concernant l'énergie, c'est un thème qui m'est cher, vous le savez, on peut dire que l'on a fait un gros travail, un travail exceptionnel et que c'est reconnu au niveau national et même international puisque l'on a été la seule ville à obtenir le label Cit'ergie Gold, la seule en France parmi une quarantaine en Europe. Dunkerque cette année l'a obtenu aussi, donc il y a maintenant deux villes qui l'ont. Pour l'éclairage public par exemple, on a diminué de - 23 % nos consommations par rapport à 2006, ce qui correspond à une économie pécuniaire importante. Si l'on n'avait rien fait on aurait dépensé depuis ce moment-là 700 000 € en plus. Sur le chauffage, - 12 % par rapport à 2006, l'économie cumulée là aussi est de 1,1 million d'euros, donc sur ces deux points on a quasiment économisé 2 millions d'euros depuis 2006. En terme d'énergies renouvelables, vous savez que l'on a des engagements par la convention des Maires, le 3 x 20 pour 2020. Les éléments qui sont dans le rapport sont de 2012, je me permets donc d'anticiper. En 2013 on aura atteint nos 23 % d'énergies renouvelables sur le chauffage et sur l'électricité également parce que pour atteindre ces 23 % on achète de l'énergie qui est dite renouvelable, donc avec des certificats qui l'attestent. Concernant les déplacements, un travail important a été mené sur les pistes cyclables, les bandes cyclables, 70 km sont à présent mis en place. Des aides ont été attribuées pour des vélos à assistance électrique ; ça a permis en trois ans d'en acheter à peu près 300. Je ne parle pas du tram, je ne parle pas des transports parce que comme cela ne vous a pas échappé, ce ne sont pas des compétences municipales donc je ne parle pas de tout ce qui a été transféré à l'Agglomération.

En urbanisme on a deux éco-quartiers en projet. Je ne parle pas du programme de renouvellement urbain de Planoise, Clairs-Soleils, Michel en a parlé mais c'est vrai que c'est bien d'attirer l'attention sur le fait que pour une grosse part c'est de la réhabilitation et non pas de la construction neuve et ça, en terme d'économies de ressources naturelles, c'est important.

L'eau, on l'a dit, n'est pas chère, elle est de bonne qualité, on est au premier rang parmi les 40 plus grandes villes, donc on peut en être fier aussi. Les habitants de Besançon économisent à peu près 1 % d'eau par an, ce qui n'est pas négligeable ; en dix ans cela fait 10 %, ce sont des volumes importants. La Ville, sur son patrimoine, en dehors des piscines, a diminué ses consommations de 3 % en un an, entre 2011 et 2012, par divers moyens indiqués dans le document, dont la récupération d'eaux pluviales que l'on a installée sur deux sites, les Hauts du Chazal et les Prés de Vaux et qui permettent à la voirie de remplir ses camions citernes pour nettoyer les voiries.

Sur les espaces verts 100 % en gestion différenciée, donc qui ne date pas de 2012, qui est ancienne maintenant avec un label éco-jardin pour 4 sites et je cite encore la capitale de la biodiversité en 2010 même si nous sommes sur un rapport 2012, et le fait que nous sommes en 100 % «zéro-phyto» sur les espaces verts sans utilisation de phyto-sanitaires.

Un grand projet a été mené sur l'ensemble du mandat et voit son aboutissement maintenant, c'est la gestion des déchets. Là aussi c'est une gestion au niveau de l'Agglomération et même du Sybert mais on sait bien que les élus de la Ville ont eu un impact important sur le passage à la redevance incitative, à la facturation au poids et à la levée. Sur le patrimoine municipal et même au niveau de la Ville on a accompagné l'installation de composteurs en ville. On a mené des actions qui sont un peu symboliques comme les gobelets réutilisables dans toutes les manifestations, pas seulement celles menées par la Municipalité mais d'autres aussi donc on convainc de plus en plus de monde de passer au réutilisable plutôt qu'au jetable. Dans cet esprit-là aussi, c'est la grande opération des couches lavables à la Crèche Artois qui fait rire M. GONON mais vous verrez, elle continuera à faire parler d'elle et s'amplifiera. Les composteurs dans six écoles jusqu'à présent, et tous les ans on va augmenter de six écoles pour limiter la mise en incinération de tous les déchets de ces écoles, ce qui permet aussi de travailler sur le gaspillage alimentaire. On note en même temps dans ce rapport que la production de déchets par les habitants de Besançon a diminué de 15 % par rapport à 2008, ce qui est un chiffre très important.

Au niveau social la Ville est donc reconnue par l'OMS comme étant la Ville amie des aînés, amie des enfants depuis 2005. Il y a des plans de lutte contre la précarité pour les jeunes en particulier. Les espaces solidaires ont rassemblé 860 participants en 2012, 45 bénéficiaires de micro-crédit... je vois que cela commence à parler un peu partout... c'est trop long ? C'est trop long.

Sur l'aspect social je vais m'y arrêter même si c'est un peu long mais il faut parler de tout cela. Le logement «Fontaine-Eco» qui a fonctionné jusqu'en 2012 a été remplacé maintenant par le «Logis 13 éco». Son rôle c'est aussi de diminuer la consommation d'énergie pour les habitants les plus précaires, donc c'est un élément important. Je passe sur le Sport pour tous, Vital'Sport, Vital'Eté, 30 000 participants en 2012... -Puisque Patrick BONTEMPS m'invite à aller plus vite, ça sera ma petite vengeance-globalement deux millions d'entrées quand même sur tous les équipements sportifs et ça aussi c'est du développement durable, le sport pour tous, et même dans les équipements sportifs on trie les déchets et c'est quelque chose qui est croissant maintenant.

L'insertion par l'emploi est aussi un élément important. Nous avons aidé la Blanchisserie du Refuge à s'équiper de façon à améliorer le bilan environnemental de son système de chauffe-eau. INTERMED -grâce à un autre partenariat ou en tout cas peut-être un peu stimulé par nos appels, mais peut-être qu'il l'aurait fait sans nous- a travaillé pour que le ménage effectué par ses employés se fasse de façon respectueuse de l'environnement. L'ADAPEI c'est plus de 1,5 t de carottes et 12 t de pommes de terre pour les restaurants scolaires. La petite école dans la forêt c'est 3 000 enfants par an. Le commerce éco-citoyen c'est 90 commerces du centre-ville qui s'engagent dans une démarche respectueuse de l'environnement aussi. Je cite la coopération décentralisée et tous ceux qui le souhaiteront compléteront, donc au Burkina-Faso formation de 84 paysans à l'agro-biologie et tout le travail qui se fait avec Aqabat-Jabr sur l'eau et l'assainissement maintenant.

Donc, comme je le disais tout à l'heure, beaucoup a été fait, encore plus reste à faire. Pour moi l'aventure municipale va s'achever, je l'ai choisi et je l'assume. J'espère que la nouvelle équipe aura à cœur de poursuivre et d'amplifier ce travail. J'ai vu que malheureusement le développement durable n'était pas la priorité parmi tous les candidats, pour les programmes que j'ai pu consulter jusqu'à présent, c'est dommage. En l'occurrence, je me demande si l'alternance serait une bonne chose. En période de crise, il est tentant de dire, comme cela a été dit pour l'environnement par M. SARKOZY, que le développement durable, ça commence à bien faire mais je le répète, qu'il y ait crise ou pas crise, les échéances sont là, les changements climatiques sont en cours, la pression sur la consommation des ressources planétaires s'accroît. La seule chose que nous puissions faire c'est d'atténuer les effets de ces bouleversements et je rappelle que c'est un devoir qui nous incombe pour nos enfants, pour nos petits-enfants et merci de continuer ce travail. Je ne suis évidemment pas indispensable pour cela et je fais confiance à l'équipe qui va venir, en tout cas à l'équipe que j'ai choisi de soutenir... J'espère que les autres s'y mettront aussi.

M. Pascal BONNET : Je tiens déjà à saluer la force de conviction de Benoît CYPRIANI, même si nous ne sommes pas toujours d'accord, et je voudrais le rassurer, en cas d'alternance, même si certaines choses n'apparaissent pas dans les programmes, le développement durable c'est transversal donc ce sera pensé partout. J'ai constaté d'ailleurs que certains dans la majorité n'avaient pas envie de vous laisser développer durablement votre pensée alors que nous, on vous a écouté attentivement. C'est un dossier vaste, je ne vais pas rentrer dans les détails, qui touche à tous les axes de notre politique. C'est complet mais en même temps comme vous l'avez dit vous-même, c'est partiel dans la mesure où il y a des enjeux qui sont au niveau de l'Agglomération et je pense qu'à terme la réflexion devra se faire uniquement au niveau de l'Agglomération sur l'ensemble des politiques de la Ville et de l'Agglomération avec des déclinaisons Ville mais comme beaucoup de dossiers quand on parle au niveau de la Ville on est partiel.

Ensuite il y a un point que je voulais évoquer qui n'est pas forcément de la décision d'un Conseil Municipal, c'est la question des critères circuit court dans les appels d'offres par rapport à des sujets qui ont été évoqués au cours du mandat, aussi bien pour les livres que pour les pavés. On a des obligations légales, on a un Député vert donc qui sera peut-être attentif à faire évoluer la loi mais il y a cet enjeu-là à mon avis des critères circuits courts dans les appels d'offres qui est aussi un enjeu à voir de près.

M. Jean-Marie GIRERD : Merci Monsieur le Maire. Simplement je voudrais faire une petite remarque. L'an dernier quand j'avais évoqué qu'il manquait quelque chose relatif au bruit, j'avais eu une remarque d'un élu vert de votre majorité qui m'avait dit que la politique de bruit n'était pas dans le rapport Développement Durable de la Ville parce qu'elle faisait partie des compétences de l'Agglomération. Je constate avec bonheur que cette année en page 19 on a bien un élément sur le bruit, donc cela veut dire que quelquefois, même si les interventions sont critiquées à un moment donné, elles peuvent être reprises pour l'année d'après donc vous vous êtes un peu amendés et vous avez tenu compte de ce que j'avais dit. C'était simplement ce que je voulais dire, merci.

M. LE MAIRE : Cela veut dire que l'on n'est pas borné !

Mme Nicole WEINMAN : Merci Monsieur le Maire de me permettre de donner un petit avis rapide sur ce dossier que je trouve excellent bien sûr, mais avec un petit focus peut-être sur la page 85 sur la courbe d'éclairage public et sa consommation qui a d'ailleurs été fournie par la DME, donc service de la Ville. Vous voyez apparaître à droite dans un petit carré les économies réalisées. Eh bien ce temps d'intervention juste pour préciser une chose c'est qu'avec un léger -enfin léger- avec un investissement supplémentaire qui permettrait de revenir définitivement sur le traitement de nos armoires électriques et de traiter l'ensemble de notre parc, c'est 500 000 € par an d'économies que nous pourrions bientôt faire je l'espère, merci beaucoup.

M. LE MAIRE : C'était important à signaler, c'est effectivement beaucoup.

Mme Nozhat MOUNTASSIR : Je voulais juste ajouter un petit point par rapport au dossier sur le social. Je pense que l'on a fait beaucoup de choses, qu'il y en a encore à faire mais il y a un dossier dont on n'a jamais parlé, en tout cas on n'a jamais trop insisté, c'est le dossier santé. Comme vous le savez tous, actuellement vu la progression de la précarité et de la pauvreté il y a de plus en plus de personnes qui sont là et qui ne peuvent plus se soigner. Par rapport à cela je voulais saluer ce qui a été mis en place par le CCAS, c'est la Commission Santé qui était dans un premier temps expérimentale et c'est une Commission qui permet justement aux gens qui sont très très loin du soin et qui le refusent ou qui n'ont pas les moyens d'y aller, de les aider donc à faire face à leurs dépenses de santé. Il y a cela d'une part, il y a d'autre part ce que l'on a mis en place au CCAS et je tiens à saluer Médecins du Monde qui nous ont aidés vraiment à soigner ces personnes-là. Donc il y a un flux, je n'ai pas les chiffres, mais on pourrait vous les donner, un flux important qui a été géré par les personnels donc par Médecins du Monde et par d'autres médecins et par toutes les personnes et les associations qui nous ont aidés à faire face et à prendre en charge la santé de certaines populations qui sont en difficulté. Je voulais juste rajouter ce petit point.

M. Benoît CYPRIANI : Je voulais juste répondre à M. BONNET que, et cela demande à être discuté, il y a du pour et du contre, même si la préoccupation Développement Durable devait être mutualisée avec l'Agglomération. C'est déjà le cas puisque l'Agenda 21 est commun et nous avons des groupes de travail communs donc même si c'était encore plus mutualisé, ça n'empêcherait pas qu'il

faudrait que la collectivité fasse son rapport de Développement Durable annuel, c'est une obligation, donc ça ne se discute pas. Ceci dit, la question mérite d'être posée mais l'équipe suivante l'étudiera. Mutualiser les choses ne veut pas forcément dire que cela fonctionne mieux au niveau de chacun des services, parce qu'en matière de Développement Durable chacun doit avoir ce souci dans sa propre compétence, que ce soit comme je l'ai montré ou comme le rapport le montre, au niveau des sports, au niveau des affaires sociales, etc., chacun doit avoir ce souci. Donc je ne sais pas ce que l'on y gagnerait. Concernant le bruit, Monsieur GIRERD, je crois que l'on a mis à peu près les mêmes éléments que dans le précédent rapport mais on est toujours à l'écoute des propositions d'améliorations.

M. LE MAIRE : Merci. Il n'y a pas de vote pour ce rapport».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

Récépissé préfectoral du 26 février 2014.